



Bulletin d'Activité et d'Information DES CONSEILLERS GENERAUX COMMUNISTES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL du 27 mars 2009 consacré au budget primitif du département

Interventions

- **Patrick Jarry** est intervenu sur le budget primitif du département et les votes des taux des quatre taxes locales pour 2009 (*le groupe a voté contre*) et sur le rapport 09.87 concernant la modification de la délégation de pouvoir du Président du CG en matière de marchés publics dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance (*le groupe s'est abstenu*) et a demandé que les règles des attributions du fonds de compensation de la TVA soient assouplies pour que toutes les communes puissent en bénéficier.
- **Catherine Margaté** est intervenue sur les subventions de fonctionnement aux associations, sur le rapport 09.77 concernant les dépenses d'investissement dans les bâtiments d'enseignement, sur le rapport 09.56 concernant la politique éducative départementale et partenariats, sur le rapport 09.69 concernant le Pôle Léonard de Vinci (*le groupe a voté contre*), sur le rapport 09.89 concernant la construction d'un nouveau club house dans le domaine du Haras de Jardy (*le groupe s'est abstenu*)
- **Marie-Claude Garel** est intervenue sur le rapport 09.36 concernant l'abondement au fonds départemental de compensation de la MDPH, sur le rapport 09.52 concernant le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes handicapées, sur le rapport 09.91 concernant le schéma départemental de PMI, sur le rapport 09.33 concernant le budget primitif des établissements à prix de journée
- **Nadine Garcia** est intervenue sur le rapport 09.81 concernant le PDI-RE (*le groupe a voté contre*), sur le rapport 09.101 concernant le programme d'action sociale logement, sur le rapport 09.99 concernant le programme en faveur des femmes victimes de violences, sur le rapport 09.34 concernant la cession du patrimoine de l'OPDHLM à l'Office HLM d'Antony (*le groupe a voté contre*)
- **Patrice Leclerc** est intervenu sur le rapport 09.105 concernant le développement de l'économie et de l'innovation (*le groupe s'est abstenu sur l'ensemble du rapport et a voté contre les pôles de compétitivité*), sur le rapport 09.108 concernant les actions à l'international, sur le rapport 09.109 concernant le développement territorial et immobilier d'entreprise (*le groupe a voté la délibération n°1 de ce rapport concernant l'établissement public de La Défense*), sur le rapport 09.55 concernant les actions de coopération internationale, sur le rapport 09.46 concernant le festival Rock en Seine et a fait une intervention générale sur la culture
- **Michèle Fritsch** est intervenue sur le rapport 09.50 concernant l'aménagement de la RD7 (*le groupe a voté contre*), sur le rapport 09.60 concernant le développement durable, sur le rapport 09.107 concernant les projets du département dans le domaine des transports et circulations douces
- **Jacques Bourgoin** est intervenu sur le rapport 09.97 concernant les projets du département dans le domaine de l'habitat (*le groupe s'est abstenu*)
- **Patrick Alexanian** est intervenu sur le rapport 09.54 concernant la sécurité et la prévention de la délinquance (*le groupe s'est abstenu sur l'ensemble du rapport et a voté contre les policiers référents dans les collèges*), sur le rapport 09.48 concernant la formation à l'encadrement jeunesse (*le groupe a voté contre la subvention à l'IFAC*), sur le rapport 09.72 concernant le soutien aux sports de haut niveau, sur le rapport 09.82 concernant les animations et loisirs pour la jeunesse et la famille (*le groupe a déposé un amendement qui a été rejeté par la majorité et voté par le groupe socialiste et vert*), a présenté un vœu relatif aux structures accueillant des adolescents en difficulté dans le 92 (*le vœu a été rejeté par la majorité et voté par le groupe socialiste et vert*)
- **Le groupe** s'est abstenu sur le projet de budget primitif de l'assainissement, a voté le vœu du groupe socialiste et vert concernant le plan vélo et l'assemblée dans son unanimité a pris une résolution pour la création d'un mémorial dédié aux morts et disparus en Afrique du Nord, durant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.
- **Pour info**, vous trouverez ci-joint l'intervention de P. Devedjian sur le budget remis à la presse (celle-ci a été modifiée lors de sa lecture mais le sens est le même)

Intervention de Patrick Jarry sur le budget primitif du département

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues

Nous débattons aujourd'hui du budget primitif de notre collectivité. Comme vous l'indiquez en introduction de ce rapport, nous le faisons dans un contexte particulier, celui d'une crise économique sans précédent.

Vous ne pouvez pas écrire comme vous le faites que les origines de cette crise se situent au-delà de nos frontières, car il s'agit de l'aboutissement logique des politiques ultra libérales dont vous êtes les promoteurs depuis des années, politiques qui ont conduit et conduisent encore aujourd'hui notamment à l'effacement et au désengagement de l'Etat, à la réduction systématique des services publics.

Lors du débat d'orientations budgétaires le mois dernier, vous nous affirmiez que notre pays était bien involontairement frappé par cette crise injuste importée des Etats-Unis. Si vous voulez dire que l'immense majorité des habitants de notre pays n'a rien fait pour valoriser ce système de spéculation qui a laissé se développer les paradis fiscaux et justifier la mise en place de la libre circulation des capitaux, évidemment, vous avez raison. S'il s'agit de dégager la responsabilité des hommes politiques français, vous avez tort.

A force d'orienter tout l'argent disponible vers la financiarisation et la spéculation, le système a quasiment explosé, l'économie réelle est asphyxiée, c'est ce que nous vivons aujourd'hui, c'est ce à quoi vous avez participé et que vous participez encore aujourd'hui à faire.

Nous ne pouvons pas nous associer à une démarche qui tendrait à laisser croire que cette crise ne serait que passagère, elle est le résultat d'un choix de société, le vôtre ! Vous avez même quasiment assujéti l'aménagement de ce Département à ces choix avec l'objectif de concurrencer la City de Londres, en voulant en faire de notre Département le « Manhattan français », vous alliez, à ce moment-là, chercher vos références aux Etats-Unis.

Vous allez d'ailleurs appliquer ces dogmes ultra libéraux aux recettes des collectivités territoriales, y compris à celles du Département, en justifiant toutes les exonérations de taxe professionnelle.

Aujourd'hui, on peut remercier monsieur Caron de sa lucidité sur le fait que ces baisses considérables de la part de taxe professionnelle dans les recettes globales du Département fragilisent notre Département, les départements, nous font dépendre plus que jamais des taxes aléatoires comme il dit, mais on peut évidemment se poser cette question : ces milliards de cadeaux aux entreprises, notamment aux plus grandes, où sont-ils allés ? A des placements financiers chez Lehman Brothers ? Aux stocks options des principaux dirigeants de la Société Générale ? A la hausse du patrimoine des grands actionnaires ? Aujourd'hui, vous voulez encore aller plus loin puisque vous voulez carrément supprimer la taxe professionnelle, est-ce cela le capitalisme réformé dont vous nous parlez ?

Vous le rappelez dans ce rapport : « *Ceux de nos concitoyens qui sont les plus fragiles sur le plan social sont les plus affectés par les effets de la crise économique.* » Lisant cela, nous nous attendions donc légitimement à une augmentation substantielle des mesures permettant une amélioration du pouvoir d'achat des Altoséquanais.

En effet, la crise est telle que même le Président de la République a jugé bon de faire quelque chose, mais si peu qu'aujourd'hui l'Histoire ne retiendra qu'un Gouvernement s'agrippant à une mesure qui a distribué en moyenne 368 261 € à chacune des 834 personnes les plus riches, soit environ trente ans de salaire d'un agent de catégorie C de notre collectivité. Mais il est vrai que c'est un geste pour la relance !

Nous nous attendions donc à ce que la politique départementale pallie en partie cette ineptie de la politique nationale, sur laquelle vous pourriez peut-être avoir quelque influence, politique qui nie la nécessité de relancer la consommation en même temps qu'un effort sur l'investissement.

Cet effort, vous le traduisez ici par un plan de relance de 107 M€ sur le budget total, c'est-à-dire comprenant aussi le budget d'assainissement, mais en réalité, il n'y a pas de vraies nouveautés là-dedans et nous comprenons qu'il puisse s'agir de mesures d'accélération des travaux. Toutefois, c'est loin d'être à la hauteur des ambitions que notre Département devrait avoir.

Vous pointez de grandes priorités, en particulier en matière d'action sociale, laissez-moi douter.

L'augmentation prévue par le volet insertion du PDI-RE de 3 M€ correspond seulement à la mise en place du RSA à partir du 1^{er} juin prochain, une autre part est prise par les espaces insertion qui ne relèvent que de vos obligations légales depuis la loi du 13 août 2004 et que le Conseil général n'assume pas en totalité, notamment en ne s'assurant pas toujours de la pérennisation de son engagement financier. Je rappelle que le Département compte 25 000 allocataires du RMI et que nous passerons avec le RSA à 57 000 personnes concernées.

Nous regrettons aussi que ne soient pas évoqués les nouveaux transferts. Ainsi au RMI, à l'APA, à la prestation de compensation du handicap, s'ajoute la mesure d'accompagnement social personnalisé pour les personnes anciennement sous tutelle ou curatelle que nous devons assumer depuis le 1^{er} janvier dernier sans aucune compensation.

Qu'en sera-t-il des services sociaux non dotés de moyens nécessaires pour assurer leurs missions ?

Pour le volet retour à l'emploi, je regrette de voir mes doutes confirmés quant aux priorités que vous affichez puisque les crédits inscrits diminuent d'un million par rapport à l'an dernier.

Concernant le programme d'action sociale logement, Nadine Garcia y reviendra plus longuement, mais je suis étonné que, compte tenu du contexte de crise que vous rappeliez, de l'augmentation du coût de la vie, les subventions aux organismes n'augmentent pas d'un euro et ceci depuis 2007, alors que cela concerne nos concitoyens les plus précarisés et donc les plus fragiles.

Nous avons donc du mal, de ce fait, à distinguer les priorités.

Vous annoncez un plan de relance conséquent, très bien, mais là encore, vous ne favorisez pas une évolution du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Prenons quelques axes : le logement.

Nous avons bien noté lors du débat d'orientations budgétaires le peu de cas qui était fait dans le rapport du logement social. Lors d'une réunion des maires des Hauts-de-Seine, lundi dernier, vous annonciez une augmentation de 5 M€ pour le logement social dans ce budget. Vous avez dû vous reprendre depuis puisque, en réalité, ce budget est en légère baisse par rapport aux crédits inscrits l'an dernier : 37,99 M€ au lieu des 39,68 M€ de 2008. Cela augure-t-il à nouveau d'une baisse du nombre de logements sociaux qui seront financés en 2009 ? En effet, seulement 1 965 logements ont été financés en 2008 dont 371 à Nanterre, c'est 15 de moins qu'en 2007, 628 de moins qu'en 2006. Non seulement, il n'y a pas assez de logements sociaux financés, mais ceux qui le sont, sont majoritairement des PLS. Ils représentent plus d'un tiers du total.

Il n'est plus fait mention à aucun endroit dans ce rapport des 3 300 logements sociaux affichés comme ambition annuelle, objectif retenu lors du rendu des Etats Généraux organisés par votre prédécesseur.

La création de nouveaux logements sociaux participe elle aussi de l'augmentation du pouvoir d'achat. La possibilité d'habiter un logement décent et accessible, permettant la nécessaire réduction de la distance domicile-travail, donne la possibilité de diminuer le poids des dépenses d'habitat et de transports dans le budget des ménages.

Concernant la politique éducative, Catherine Margaté interviendra plus longuement, permettez-moi tout de même de vous proposer quelques mesures qui auraient pour conséquence de participer à l'augmentation du pouvoir d'achat des Hauts-séquanais :

Par exemple, le rétablissement des bourses d'études aux lycéens et aux étudiants, la création d'une bourse pour les collégiens, la prise en charge à 50 % de la carte Imagine'R, comme cela se fait dans tous les autres Départements d'Ile-de-France, la fin du financement du Pôle Léonard de Vinci. Je rappelle pour mémoire que depuis 1995, notre Département a engagé 214 M€ d'investissement et 172 M€ de fonctionnement. Je suis certain que les Hauts-séquanais ne vous en voudraient pas si vous preniez des décisions dans ce sens.

Vous le voyez, monsieur le Président, nous pouvons vous aider à trouver des moyens de faire évoluer le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Autre point de votre plan de relance : jeunesse et sport.

Vos annonces sont des trompe-l'œil. Vous affichez 8,22 M€ d'investissement, certes, mais si on enlève les 1,92 M€ pour les Haras de Jardy qui ne sont pas accessibles à l'ensemble des élèves du Département, il n'y a rien de plus qu'en 2008.

En fonctionnement, après avoir supprimé de nombreux dispositifs comme Parcs en Sports, augmenter le budget en remettant en place Vacan'Sport 92 est une décision qui va de soi, bien que nous regrettions que cela s'accompagne d'une baisse drastique de la subvention aux centres municipaux qui passe de 20 € à 8 € par enfant.

Voilà quelques réflexions sur le fond du budget que vous nous présentez, maintenant, concernant les recettes, j'ai là aussi quelques interrogations auxquelles, j'en suis sûr, vous apporterez une réponse précise.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, nous assumons sans contrepartie de l'Etat les mesures d'accompagnement social personnalisé, à partir du 1^{er} juin prochain, notre collectivité aura à gérer le nouveau dispositif du RSA, ce qui s'ajoute aux précédents transferts impliqués par la loi du 13 août 2004 qu'il me semble vous connaissez bien, c'est-à-dire les transferts du domaine social dont j'ai parlé tout à l'heure. Peut-être pourriez-vous nous dire, depuis 2004, à combien vous estimez le montant cumulé de la dette de l'Etat à l'égard du Département compte tenu de versements inférieurs à la réalité du transfert et à ses coûts ?

Voilà qui, j'en suis sûr, permettrait de dégager d'autres marges de fonctionnement et d'investissement et je ne doute pas que vous saurez faire valoir cet état de fait auprès du Gouvernement. Cela pourrait même faire jurisprudence pour les collectivités locales auxquelles l'Etat supprime des revenus sans compensation intégrale.

Je vous remercie.

Intervention de Patrick Jarry

Rapport 09.87 – modification délégation du Président concernant les marchés publics

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Le Code des marchés publics comprenait jusqu'au décret du 19 décembre 2008 et la loi du 17 février 2009, un certain nombre de garde-fous qui avaient permis sinon de l'empêcher, du moins de limiter la corruption.

Dans le cadre du plan de relance et sous couvert d'une volonté d'accélérer les programmes de construction et d'investissement le gouvernement est revenu dessus.

Les élus peuvent donc choisir directement une entreprise, sans procédures formalisées, puis que, comme cela est indiqué dans le rapport, il n'y a plus de limite de montant ni pour la passation des marchés ni pour la passation des avenants.

L'association Anticor dénonce une suppression déguisée du Code des marchés publics. Le choix de notre collectivité d'adopter cet assouplissement risque de rendre à nouveau opaque la gestion du département.

Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport qui limite le droit des élus à exercer leur contrôle des marchés publics. Nos concitoyens sont en droit d'exiger que l'argent public soit maîtrisé et contrôlé.

Intervention de Catherine Margaté sur les subventions aux associations

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Comme le rappelait, mon ami Patrick Alexanian lors d'une question orale le 28 octobre 2008, les associations sont indispensables à la vie sociale du département. Elles jouent un rôle déterminant d'intérêt général et participent au bien commun de notre territoire. Par conséquent, le Conseil général doit aider à garantir et promouvoir leurs activités et actions.

Celui-ci vous avait alerté sur la situation délicate de nombreuses d'entre-elles, occasionnée par le vote tardif de leur subvention.

Vous lui aviez alors répondu, que pour votre part vous aviez demandé au Directeur général et aux services, autant que faire se peut, d'améliorer encore la rapidité de traitement des dossiers, d'informer le plus rapidement possible les associations lorsque les éléments qui vous sont parvenus ne sont pas suffisants.

Mais à ce jour, nous constatons qu'entre la délibération qui nous est soumise aujourd'hui et celle qui nous sera soumise lors de la commission permanente du 6 avril prochain, les subventions pour plusieurs centaines d'entre-elles (+ 300) ne sont pas attribuées.

Ceci, alors qu'auparavant lors de la session du vote du budget de notre assemblée, nous disposions des éléments pour la très grande majorité des associations.

Cette situation est préjudiciable à la pérennité et au développement du tissu associatif de notre département.

C'est pourquoi, je vous demande que dans les plus brefs délais des mesures soient prises afin que les subventions à ces associations soient soumises au vote de notre assemblée.

Intervention de Catherine Margaté

Rapport 09.77 – dépenses d'investissement dans les bâtiments scolaires

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Lors des orientations budgétaires, nous vous interrogeons sur la part, dans ce plan de relance économique, prise par de nouveaux projets et celle prise par des dossiers que vous n'aviez pas financés l'an dernier malgré leur inscription en autorisation de programme.

C'est particulièrement vrai concernant les travaux dans les établissements scolaires et universitaires qui constituent la 3ème priorité du plan départemental et tout particulièrement pour les collèges dont les crédits d'investissement ont toujours été l'enveloppe budgétaire la plus importante du département, avec un engagement depuis 2005 de 100 M€ par an. Un engagement qu'il faut poursuivre afin de parvenir rapidement à des collèges ne dépassant pas 600 élèves.

127,57 M€ sont donc inscrits pour 2009, c'est une augmentation positive. Cependant, en 2006, 148,7M€ de crédits avaient été réalisés, résultat de reports successifs et anormalement élevés. Une situation qui nous dénonce depuis plusieurs années en demandant que les crédits budgétés soient dépensés en construisant dans les temps et en dépensant dans l'année les crédits votés pour grosses réparations et travaux d'urgence nécessaires au bon fonctionnement des établissements.

Une augmentation de 22,66 M€ sur 2008 dont il faut aussi moduler l'importance face au choix coûteux de confier au secteur privé des dossiers traités jusque-là par le Département.

C'est le nouveau collège de Courbevoie en Partenariat Public Privé (PPP) qui coûtera plus cher avec une livraison repoussée en 2011, 63 M€ au lieu de 43 M€ si le Département l'avait construit.

L'investissement pour le dispositif environnement numérique (ENC 92) qui s'élève à 56 M€ alors que ces développements auraient pu se faire avec des licences libres qui auraient permis une meilleure maîtrise des coûts sur les évolutions futures.

Ce sont encore les crédits consacrés à l'externalisation de la restauration avec la transformation des cuisines scolaires en liaison froide qui concerner a 33 collèges jusqu'en 2013 et qui confiera, à terme, la fabrication, la livraison et le service des repas au secteur privé. Un choix que vous justifiez par la réduction des coûts... à voir.

Nous l'avons dit, nous ne partageons pas cette vision de la gestion, décidé sans concertation, pire en l'imposant par une menace de blocage des aides aux collèges récalcitrants.

Nous proposons, au contraire, un véritable service public de la restauration ouvert à tous, donnant la possibilité à chacun des collégiens des Hauts de Seine de bénéficier d'un repas équilibré le midi, à un coût juste et accessible, marquant ainsi une volonté politique de réduire les inégalités qui se creusent en s'attaquant à l'exclusion qui touche un nombre toujours plus important de jeunes.

Il serait aussi plus juste de s'orienter vers plus de solidarité en investissement comme en fonctionnement. Mais il n'est prévu que 1,1 M€ pour l'aide à la demi-pension contre 0,9 M€ en 2008 soit presque autant que les 0,8 M€ prévus pour couvrir le différentiel entre le prix payé par les familles et le coût facturé par les prestataires dans le cadre de l'externalisation de la restauration scolaire pour 9 collèges. Pourquoi ce qui est possible techniquement pour combler ce différentiel, ne l'est pas pour obtenir un tarif unique dès la prochaine rentrée ?

Nous voterons ce rapport avec ces remarques et en demandant que soient inscrit au budget les crédits permettant, dès la prochaine rentrée :

De développer l'aide départementale à la demi-pension en relevant le plafond du barème, en créant des tranches supplémentaires, en appliquant un tarif unique sans augmentation au-delà de 2%,

De rétablir les bourses d'études aux lycéens et aux étudiants, de créer une bourse pour collégiens, de prendre en charge à 50% de la carte Imagin'R comme cela se fait dans tous les autres départements d'Ile-de-France,

Intervention de Catherine Margaté **Rapport 09.56 – politique éducative départementale et partenariats**

Monsieur le Président et Cher(e)s Collègues,

Nous ne pouvons débattre, aujourd'hui, de la politique éducative du département, sans évoquer la future carte scolaire qui va supprimer dans l'académie des Hauts de Seine 249 équivalents postes dans le second degré sans compter les postes de TZR et de stagiaires, sans évoquer les fortes mobilisations pour défendre le service public de l'Education nationale de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Nous soutenons cette mobilisation contre la réduction du budget de l'Etat consacré à l'Education. Nous y participons car, derrière l'avalanche de projets et mesures dans un apparent désordre qui vise à faire croire qu'il s'agit de répondre à des problèmes différents, se cache une attaque contre le caractère de service public de l'Education nationale.

Depuis 2004, les départements se sont vus transférer de nouvelles compétences en matières de collèges. Après quatre années d'exercice de ces nouvelles compétences, il apparaît encore plus évident que cet acte 2 de la décentralisation est bien un des axes importants d'une attaque globale contre notre système éducatif, contre le service public, laïque et gratuit de l'Education nationale.

Les conséquences financières pour les collectivités départementales sont loin d'être négligeables. Mais le plus grave est d'avoir commencé à mettre en cause l'unicité des règles nationales garantissant l'égalité de traitement des élèves et des personnels sur tout le territoire par des règles élaborées et négociées au plan local, telle la convention cadre qui a fait beaucoup débat et qui continue, je n'y reviens pas.

De fait, par glissement successifs, il y a véritable transfert vers les collectivités locales : transfert de charges financières mais surtout transfert de responsabilité.

Il en est ainsi des actions pédagogiques qui ont « pour ambition de mobiliser des élèves en difficulté » : études encadrées, ateliers pédagogiques, bien conduire, bien se conduire, classes relais, programme PREMIS, PAL. Un empilement de dispositif dont nous n'avons cessé de dire qu'il ne règle rien sur le fond dans les collèges confrontés, dans notre département comme ailleurs, à des moyens financiers et humains insuffisants pour remplir leur mission. Il y a enfin l'absence d'un véritable bilan de toutes ces actions.

Il ne suffit pas de décréter que le Département mène une politique ambitieuse envers les collégiens, il faut réussir à ce que chaque élève l'acquière. Cela passe d'abord par une volonté politique de renforcer les dispositifs de l'Education nationale pour qu'elle remplisse mieux son rôle. Certes l'école ne peut pas régler toutes les inégalités et les fractures de notre société mais il faut lui donner les moyens d'avancer pour la réussite de tous.

Il faut changer l'école non pour la réduire à un service minimum mais pour la relancer, pour lui faire passer un nouveau cap de démocratisation scolaire car, aujourd'hui encore 59% des enfants d'ouvriers continuent de sortir de l'école sans aucun diplôme alors que la moyenne est de 12% pour l'ensemble des élèves.

De par ses compétences qui sont nombreuses, le Département peut intervenir contre l'échec scolaire : compétences sur les collèges, l'entretien, les constructions et les reconstructions, les budgets, la gestion des personnels TOS, l'aide sociale à l'enfance avec suivi éducatif voire psychologique de familles et de jeunes, les équipes de prévention spécialisée intervenant dans les quartiers, les politiques sociales et l'intervention de travailleurs sociaux et des équipes de PMI, la politique de la ville et le soutien à la vie des associations, aux projets associatifs, sportifs et culturels.

Le Département est pleinement dans son rôle quand il favorise les activités poursuivant des objectifs autres que scolaires, il est pleinement dans son rôle quand il crée les conditions d'un environnement riche culturellement, sportivement, que peuvent utiliser les personnels de l'éducation nationale.

Je rappelle en ce sens quelques-unes de nos propositions :

- Des crédits de fonctionnement abondés pour mieux prendre en compte les outils de scolarité : calepette électronique, cahiers d'exercices ou d'ouvrages littéraires et, pour les élèves de SEGPA, équipement en fournitures scolaires et en vêtement de travail pour les 3^{ème},
- Des dotations plus importantes pour les sorties pédagogiques culturelles ou d'activités physiques de pleine nature, les voyages scolaires pour permettre la participation de toutes les familles, les actions pédagogiques pour tous pour empêcher restrictions et mises en place tardive des ateliers comme se fut le cas cette année pour plusieurs collèges,

- Donner les moyens matériels suffisants et en installations sportives pour l'EPS en incluant notamment dans les conventions Département-ville-collège, la prise en charge de la piscine,
- Créer une aide financière pour l'achat d'un ordinateur pour chaque collégien de sixième et favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication pour tous les collégiens, une aide prenant en compte les revenus des familles.

Avec ces remarques, nous voterons ce rapport qui propose de poursuivre l'ensemble des actions éducatives.

Intervention de Catherine Margaté **Rapport 09.69 – Pôle Léonard de Vinci**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Depuis près de huit semaines, enseignants, chercheurs, personnels BIATOSS et étudiants sont mobilisés pour défendre le service public universitaire et la recherche dans notre pays. Le gouvernement entend, en effet au travers de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), instiller partout, dans les fondements même de notre politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche : la concurrence entre les établissements, la concurrence entre les agents du service public, des logiques de rentabilité qui jamais ne nous auraient permis d'atteindre notre niveau actuel de développement. La loi LRU a, en outre, pour conséquence de précariser toujours plus fortement les enseignants - chercheurs, les personnels et les étudiants.

Les Conseillers généraux communistes et citoyen expriment leur entier soutien à l'action engagée. Opposés à la mise en œuvre de la politique d'enseignement supérieur et de recherche européenne qui conduit à la privatisation et à la marchandisation des savoirs, sous prétexte de promouvoir une « économie de la connaissance », ils demandent l'abrogation de cette loi et l'abandon du Pacte pour la Recherche dans sa forme actuelle.

C'est dans ce contexte où la détermination des personnels des universités, de la recherche s'est à nouveau fortement exprimée - le 19 mars - par une participation massive aux grèves et aux manifestations, qu'hier à quelques pas d'ici, l'université Paris X en lutte a tenu 11 tables rondes sur le devenir de l'université publique, nous interviendrons sur le budget consacré à l'enseignement supérieur.

Vous présentez un budget 2009 qui inscrit 15,5 M€ en investissement pour le pôle universitaire de Gennevilliers attendu depuis plus de 15 ans. C'est très bien mais il rencontre déjà des problèmes pour son ouverture dus aux restrictions de postes TOS ; budget qui soutient, encore cette année, le Pôle Universitaire Léonard de Vinci.

10 M€ pour Pôle Universitaire Léonard de Vinci et 0,76 M€ pour le CFA, jusqu'à quand allons-nous voter ces sommes démesurées à l'association qui gère ce pôle privé sans qu'aucun budget prévisionnel ni aucun bilan nous soient présentés ? Quel débat budgétaire peut avoir cette assemblée quand depuis 2004, les élus ne possèdent même plus le très sommaire budget du Pôle tenant sur une seule page ?

Quand allons-nous mettre fin à une subvention représentant encore 38% du budget prévisionnel quand il était prévu que le budget du Pôle devait couvrir l'ensemble des coûts des services dès la rentrée 98/99, les entreprises participant à 69% des dépenses.

Quand allons-nous cesser de mettre à disposition les 58 000 m² d'une valeur locative de 13 M€, à titre gracieux pour cette université privée qui n'a d'université que le nom ?

Depuis 18 ans, ce sont pas moins de 396 M€ de fonds publics - 214 M€ d'investissement et 182 M€ de fonctionnement - qui ont été engloutis dans cet établissement entièrement privé pour bien peu d'étudiants.

Ils sont aujourd'hui 2 370 quand il en était prévu 5000 dès l'an 2000. Et ce, malgré ce que vous qualifiez de « promotion ascendante réalisée au bénéfice des lycées en zone d'éducation prioritaire » qui permet de faire bénéficier de la gratuité des études à 51 élèves.

Des chiffres qui confirment, encore aujourd'hui, le peu d'engouement des étudiants et du monde universitaire pour ce qui demeure une simple école de commerce. Il n'est pas inutile de rappeler aussi que, bien que les promoteurs du Pôle avaient affirmé qu'ils voulaient combler un vide en créant des formations innovantes, manquant au service public, toutes les formations dispensées au Pôle ne sont que des doublons de formations qui existent, bel et bien, dans le service public, dans IUT, IUP, formation post DUT, formations d'ingénieurs.

Que depuis des dizaines d'années également, des professeurs issus de milieux professionnels, enseignent dans les IUT, les écoles d'ingénieurs, les IUT. Cela fait aussi des années que les universités publiques ont des contacts avec des partenaires étrangers et ont fait un effort important pour diversifier les filières et rénover les cycles universitaires. Et bien évidemment poursuivre des partenariats avec les entreprises.

Les Présidents du Conseil Général se succèdent mais nous avons toujours aussi peu d'informations. Rien n'est donné sur la participation des étudiants du pôle alors que nous apprenons dans le Parisien du 12 mars, que de nouveaux tarifs seront mis en place pour la rentrée 2009, entre 5 000 et 6 000 €, ni sur le nombre de jeunes des Hauts de Seine bénéficiant de 30% de réduction et qui peuvent avoir une réduction supplémentaire en fonction des revenus et de la structure du foyer quand pour les étudiants du public, les bourses départementales ont été supprimées. Ils étaient 74% en 2007, qu'en est-il aujourd'hui ?

Qu'en est-il du partenariat avec l'université publique, quand le projet avec l'université Dauphine est mentionné « indéfini » et que l'on apprend dans le même article de presse, l'ouverture d'un nouveau mastère tourné vers le tourisme et le luxe à la rentrée prochaine ?

Qu'en est-il encore des établissements associés ? En novembre 2004, 1 520 étudiants occupaient la moitié des locaux du Pôle et ne participaient que pour 4,3% aux recettes. Pour 2009, ils utilisent plus de 9200 m² mais nous n'avons aucune information concernant leur participation aux recettes du PULV, des recettes qui s'élevaient, en 2007, à 8,57 M€. Il était question de renégocier leurs conventions notamment les loyers dont le prix au m² allait de 26,10 € à 208,26 €. Qu'en est-il exactement puisque vous nous dites qu'il est prévu une fin d'occupation des locaux dans l'année pour 6 des 10 établissements associés ?

N. Sarkozy s'était engagé à ne rien cacher sur les coûts, « à fixer des engagements et des objectifs en échange des moyens, des engagements précis, évaluables et publics » mais ce débat n'a jamais eu lieu quand il était Président du Conseil Général.

Vous nous aviez dit, en avril 2008, « qu'une première étape avait été franchie par la clarification de nos relations financières » mais le moins que l'on puisse dire, c'est que l'opacité budgétaire du pôle ne fait que continuer. Et ce,

malgré une convention d'objectifs qui précise que, je cite, « l'association s'engage à faciliter le contrôle par le Département tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées ». Nous vous demandons de nous communiquer ces informations.

La mise à disposition des bâtiments devant être renégociée en 2011, nous vous demandons d'avoir un débat, en séance, sur l'avenir de ce pôle universitaire, de reprendre la réflexion, de la reprendre avec les élus, les Pouvoirs publics, les responsables universitaires, les entreprises afin que ce pôle soit utile à l'université public et, au risque de me répéter en faisant référence aux observations de la Chambre régionale des comptes : « Il est évidemment de l'intérêt du département de mettre fin, dès que possible, à ces diverses incertitudes, de manière à ce qu'il puisse, dans le respect du droit, donner au Pôle une utilité à la mesure de son coût ».

Nous voterons donc contre cette nouvelle subvention au Pôle privé Léonard de Vinci qui continue à fonctionner, pour l'essentiel, grâce à l'argent des contribuables du département.

Nous vous demandons également, alors que l'Association des Amis de la Résidence Universitaire d'Antony vient de déposer un recours devant le Tribunal administratif contre l'arrêté de transfert Etat à la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre, que le Département intervienne pour donner des garanties quant à l'avenir du logement étudiant avec le financement des travaux urgents de la RUA, un programme de réhabilitation sans réduction de la capacité d'accueil de et valorisant l'existant, et qu'il associe à ce projet les différentes parties prenantes : l'Etat, la Région, la communauté d'agglomération, le CROUS et les représentants des étudiants.

Intervention de Catherine Margaté

Rapport 09.89 – construction d'un club house au domaine du haras de Jardy

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Le domaine du Haras de Jardy est un équipement sur lequel le département a, avant son acquisition de 20 millions d'euros en 2006, réalisé de gros investissements avec des coûts de fonctionnement très importants.

La délibération qui nous est soumise aujourd'hui est l'approbation d'un jury pour la construction d'un nouveau club house, équipement estimé à 3 381 448 euros. Le groupe communiste et citoyen ne participera pas à ce jury.

En effet, nous nous interrogeons sur un tel investissement au regard des rapports d'activités 2007 que nous examinerons lors de la commission permanente du 6 avril prochain.

Dans ces rapports où les élus ont l'impression d'avoir beaucoup d'information, les pages de revues de presse, le tarif de la cafétéria, les différentes affiches de programme ne peuvent pas cacher que les activités de ce domaine ne sont pas accessibles à tous les Altoséquanais.

Quelques exemples :

- école de golf 125 résidents dans les Hauts-de-Seine et 110 résidents hors des Hauts-de-Seine
- les classes scolaires pour le cheval : villes de Neuilly, Garches, Saint Cloud, Vaucresson
- une plage tous les jeudis de 2 heures réservées aux étudiants du pôle Léonard de Vinci toujours pour cette activité
- utilisation par la garde républicaine.

Même si dans le cadre de parc en sports, 115 groupes de 10 jeunes ont pratiqué le golf et le tennis, que le centre aéré du personnel est accueilli, que l'activité handigolf est en augmentation 6 groupes au lieu de 4, de nombreux jeunes sont exclus de ce domaine et c'est la raison pour laquelle nous ne participerons pas car le coût est trop important par rapport au nombre d'utilisateurs.

Intervention de Marie-Claude Garel

Rapport 09.36 – fonds départemental de compensation de la MDPH

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Il a été précisé en commission que la légitimité de diminuer l'abondement de ce fonds s'appuyait sur un excédent d'environ 37 000 euros quoique l'ensemble des demandes, soient 275 dossiers ait été pris en charge, l'APCH jouant bien son rôle.

Alors pourquoi ne pas avancer sur le reste à charge des aides humaines ?

Bien sûr, il faut savoir raison gardée et ne pas compenser toutes les aides sans aucune analyse mais il existe dans le décret d'avril 2007 la possibilité d'aller vers un accord tarifaire avec les associations concernées.

Cela permettrait d'aider au quotidien les personnes handicapées pour les aides à domicile et cela permettrait aussi que les salaires pratiqués pour ce type d'aide soient décents. Entre parenthèses, dans le cadre du plan de relance par l'augmentation du pouvoir d'achat, ce serait pas mal.

De fait, actuellement, le choix pour une personne handicapé est souvent ou de renoncer à des aides humaines qui lui sont, pourtant, nécessaires ou bien de choisir des prestations payées à des salaires de misère pour un travail souvent difficile voire ingrat et pas forcément de qualité.

Cette proposition de travailler à un accord tarifaire, je vous l'avais faite en 2008. Qu'en est-il ? ou bien le choix de laisser à charge des personnes handicapés des montants supérieurs à 1€ de l'heure soit 100€ par mois, pour une aide de 4 heures par jour, et ce n'est pas beaucoup 4h pour certains handicaps. Il faut, bien entendu, rapprocher cette somme du montant de l'allocation adulte handicapé qui est encore inférieure à 700 euros mensuels.

Comme le montre notre budget, même avec la crise, notre département a les moyens d'être innovant en ce domaine, comme dans d'autres, et d'élargir le champ d'action du fonds départemental de compensation de la MDPH des Hauts de Seine.

Intervention de Marie-Claude Garel

Rapport 09.52 – schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues

Avec ce rapport, nous sommes amenés à relire le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes adultes handicapées que nous avons voté en décembre 2007.

A cette date, Michèle Fritsch était intervenue sur la nécessaire augmentation du nombre de places en établissements spécialisés en insistant d'ailleurs sur le maillage du territoire. Il en est de ça comme du logement social, il en faut partout. 1 740 places à créer étaient inscrites au schéma départemental. Une répartition était faite entre les places financées uniquement par la DDASS (650), celles co-financées par la DDASS et le Conseil Général (510 places) et celles financées uniquement par le département soient 580 places.

Nous comprenons dans le rapport que vous nous présentez que 662 places sont concernées par la procédure d'appel à projet.

Je pense qu'il aurait été intéressant pour l'ensemble de notre assemblée d'avoir un bilan d'étape des places réellement créées, voire ouvertes et leur positionnement selon la répartition annoncée en décembre 2007 et figurant au schéma départemental.

Ceci sera donc ma première question.

Le second point que je veux aborder se trouve dans les annexes, il s'agit de la place que vous accorderez dans l'analyse du dossier au projet associatif. Vous y définissez des points très intéressants comme le livret d'accueil, le contrat de séjour, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, vous parlez aussi d'une architecture et de concepts de vie ou de soins innovants pour répondre aux besoins, bien entendu, le tout avec les moyens qui sont alloués à l'établissement.

Je souhaiterais donc que vous puissiez nous éclairer sur la réalité des financements du Conseil général pour atteindre ces objectifs et mettre en place des établissements dont les ratios de personnels, notamment d'animation, seraient à la hauteur des objectifs annoncés.

Après ces deux questions, je voudrais préciser que la prise en compte dans l'enquête INSEE de l'autisme et du handicap psychique, oubliés dans le schéma départemental de 2007/2011, voté initialement, est la réparation d'un oubli préjudiciable concernant, quand même, au vu des chiffres, plus de 9 500 personnes. On ne peut donc que s'en féliciter.

Intervention de Marie-Claude Garel

Rapport 09.91 – schéma départemental PMI

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

A la lecture de ce schéma départemental de la PMI, nous mesurons pleinement combien ce secteur est important pour l'ensemble de la population des Hauts de Seine et le constat que le taux de couverture des habitants dépassent tous les standards nationaux est quelque chose dont nous pouvons être fiers et avoir à cœur de préserver, voire d'augmenter.

Malheureusement, à la simple lecture du document, on constate un net déséquilibre entre les orientations et les moyens. La liste des orientations est ambitieuse mais, au vu de la gestion des moyens préconisés, nous risquons de sélectionner les personnes et familles les plus fragiles à qui on réserverait les PMI alors que les autres seraient suivis par les médecins de ville au détriment du travail pluridisciplinaire de l'équipe de PMI.

Quelques points ont attirés plus spécialement mon attention :

- le premier concerne la réorganisation de la répartition des tâches et des activités,

Mûri par l'expérience, le vocabulaire utilisé a un petit côté inquiétant.

Car quand on parle de regroupement, il faut aussi entendre fermeture, comme, par exemple, les centres anti-tuberculeux regroupés dans un premier temps puis maintenant tous fermés.

- la précision que chacun connaît, quand mutualisation veut dire pas d'embauche, augmentation des tâches à moyens constants et, néanmoins, diminution des prestations proposées. Mutualiser c'est ainsi diminuer le nombre de consultations par secteur.
- la lecture de revoir les profils et qualification ne peut que se lire : revoir vers le bas. Il y a, quelques années, médecin et puéricultrice étaient chargés, ensemble, de l'attribution de l'agrément assistante maternelle, le médecin est remplacé aujourd'hui par une éducatrice de jeunes enfants et l'on préconise maintenant que ce travail ne soit plus assuré par les puéricultrices mais par des travailleurs sociaux dont je ne suis pas certaine que la formation et la qualification correspondent à ce genre de mission.

Tout comme on peut lire, à la suite, l'intervention ciblée entre la puéricultrice et le médecin, celui-ci intervenant si une anomalie est détectée par la puéricultrice dans le cadre du bilan en maternelle. Envisage-t-on de supprimer la rencontre médecin/ parents des élèves de petite section ? Pourra-t-on, après, toujours parler d'un bilan médical ? Quid des anomalies qui échapperaient à la puéricultrice dont la formation de grande qualité ne

fait pas pour autant d'elle un médecin ? Quid du travail avec les enseignants pour prévenir les troubles des apprentissages ?

Quant aux surdotations de certains secteurs, parlons-en ST1 Gennevilliers/Villeneuve-la-Garenne, ST 4 Nanterre/Rueil-Malmaison, tellement surdoté que, vraiment, mon école n'a pas de chance, mais cette année il n'y aura pas de bilan santé car il n'y a pas de médecin. ST7, Chatenay-Malabry/le Plessis-Robinson/Clamart/Malakoff Les besoins des populations s'expriment aussi par les réalités sociales. et ST8 qui a de nombreux départs à la retraite prévus.

- Pour aborder un autre aspect, on peut aussi s'interroger sur le regroupement des activités du Conseil général dans un même lieu. Si les économies sont sûrement indéniables, c'est aussi renoncer à un service de proximité qui fait la force et l'efficacité des centres PMI, c'est rendre le maillage des territoires par les services publics trop lâche. C'est moins de services publics dans les quartiers.
- Quant au dernier point que je voudrai relever, c'est à la page 29, dans le cadre de la coopération avec la MDPH, je cite dans le texte : « la PMI a un rôle fondamental concernant les missions de pré-diagnostic et d'orientation des jeunes enfants vers la MDPH », je vous rappelle que vous avez, comment dire regroupés, mutualisés les ERH et que sur 20 agents des équipes ERH, il n'en reste plus que deux. Alors que ce premier travail d'explication auprès des familles était primordial, envoyer quelqu'un directement à la MDPH alors qu'il vient d'apprendre le handicap de son enfant est source d'échec de la démarche pour tout le monde, les soignants, les parents et, fondamentalement, l'enfant qui est pourtant au cœur de la démarche. C'est souvent reporter de plusieurs années la prise de conscience par la famille et l'acceptation de la situation.

Pourtant, j'ai lu que, selon l'étude de l'IGAS, page 6, je cite : « les dépenses de PMI qui sont essentiellement des dépenses de personnel représentent une dépense publique modeste au regard de la population concernée et des enjeux de santé publique qui s'y attachent. »

Bien sûr ce sont des données nationales mais, même avec la crise, notre département peut se permettre d'avoir les moyens de ses ambitions et surtout, ne visons pas à rentrer dans les standards nationaux des taux de couverture, le nivellement par le bas n'est jamais une bonne chose.

Intervention de Marie-Claude Garel **Rapport 09.33 – budget primitif des établissements à prix de journée**

Monsieur le président, Cher(e)s Collègues,

Nous arrivons au terme de cette journée marathon avec le budget primitif des établissements à prix de journée dotés d'un budget annexe.

Je ferai très simple mais quand, tout à l'heure, je déclinais un mode de lecture du langage du Conseil Général pour ce qui est du personnel : moyens constants, redéploiements, mutualisation, politique de recrutement... nous en avons quelques exemples sur la cité de l'enfance.

- L'ouverture très positive et nécessaire du foyer des Goulvents à Nanterre avec le redéploiement des personnels du 4^{ème} pavillon fermé pour travaux mais celui-ci dont la réouverture est prévue en 2010 se fera avec quels personnels ? Tout comme la modification architecturale des pavillons créées et, c'est très bien, avec de nouvelles surfaces. Mais là encore, quels moyens prévus pour au moins accompagner l'entretien ?
- Moyens constants, la mise en place du service FARU (Famille Accueil Relais d'Urgence) est un objectif intéressant, néanmoins, cette nouvelle modalité de prise en charge doit monter en charge tout au long de l'année mais ce là encore, sans moyen supplémentaire hors recrutement, des assistants familiaux.
- Pour la pouponnière, vous annoncez le maintien en nombre du personnel avec 234 postes alloués mais, plusieurs de ceux-ci ne sont pas pourvus aussi bien dans les services enfants que dans les services généraux qu'en est-il de ces vacances de postes ? Quelle politique de recrutement ?

Voici les quelques interrogations que je souhaitais poser sur ce rapport pour que les réponses sociales que ces établissements apportent ne soient pas faites au minima d'autant que la crise dont nous parlons ce matin touche et, de façon la plus dure, les populations les plus vulnérables qui, hors réponse du service public, n'ont aucune perspective.

Intervention de Nadine Garcia **Rapport 09.81 – PDI-RE**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Permettez-moi de vous poser une question préalable à mon intervention qui est liée avec notre sujet. J'ai été interpellé par le Comité des associations intermédiaires des hauts de seine qui vient d'apprendre, Monsieur le Président, que vous avez pris un arrêté le 31/10/2008 excluant ce comité de la représentation au sein du CDI ainsi que dans les CLI.

C'est le seul réseau départemental regroupant des structures d'insertion par l'activité économique. Ils sont reconnus par tous depuis plus de 20 ans. Leurs représentants ont toujours fait preuve d'assiduité tant au CDI qu'aux CLI. Certes ils émettent parfois des avis critiques mais je n'ose pas imaginer que c'est la raison de leur exclusion. Ils sont bien évidemment très étonnés de cette décision prise sans aucune concertation et de n'être

informés que 4 mois après. Ils étaient d'ailleurs présents au CDI qui s'est tenu le 12 mars. Puis-je leur dire qu'il s'agit d'une erreur ?

J'ai refusé de donner un avis lors du CDI car nous avons trouvé les documents sur table et je trouve que ces méthodes ne permettent à personne de pouvoir travailler correctement.

Lorsque nous regardons la situation des allocataires du RMI, des questions importantes sont posées :

Sur 25 144 allocataires, seuls 4926 sont inscrits au Pôle emploi comme demandeurs d'emploi (soit 20% de moins que l'an passé). J'avais alerté sur ce risque lors d'une précédente séance en dénonçant le fait que « nous arrivons à une situation où notre département n'a plus de convention avec l'ANPE, ce qui est tout à fait conforme à votre mépris affiché pour le service public, mais qui est très dommageable pour les allocataires du RMI que vous privez d'un partenaire important dans le domaine de l'emploi. Cela conduit beaucoup d'allocataires à ne pas s'inscrire à l'ANPE et de ce fait à être privés de certains droits communs. Cette évolution participe à une désinsertion dangereuse ». Malheureusement les faits me donnent raison et je vous demande à nouveau, Monsieur le Président, de reprendre un partenariat légitime avec l'ANPE dans l'intérêt des allocataires du RMI. Et cela d'autre part que les aventures que vous avez réalisées avec le privé Manpower, Ingeus sont loin d'être positives.

Deuxième question : entre janvier 2007 et décembre 2008, le nombre d'allocataires du RMI a diminué de 11,8%. On peut tenter de m'expliquer que c'est parce que dans ce département nous avons une politique de l'emploi et de l'insertion extrêmement dynamique, à ce point j'ai plus qu'un doute. J'ai une autre hypothèse, j'ai demandé quelle était la part des allocataires du RMI qui ont déménagé car avec les constructions qui ont été réalisées ces dernières années et la diminution des logements sociaux avec un loyer accessible, je pense qu'effectivement bientôt vous n'aurez plus à vous préoccuper de politique d'insertion car vous aurez exclus des hauts de seine les personnes les plus en difficulté.

Concernant les actions pour le logement, je me suis inquiétée de ne rien trouver dans le PDI-RE car nous savons tous que c'est une problématique souvent rencontré par ces personnes et que cela constitue un vrai handicap pour l'accès à l'emploi. On m'a précisé que ce sujet était traité dans le PASL. J'ai prévu une intervention sur ce prochain rapport, il n'y a rien de rassurant.

Bien évidemment des actions ont bien fonctionné dans le dispositif PDI-RE, les formations métiers et les aides individuelles à la formation ont permis des taux de retour à l'emploi très intéressants. L'insertion par l'activité économique ou le travail des tuteurs agir pour l'emploi ont également obtenu de très bons résultats.

Concernant le contenu ou le manque de contenu du rapport, 3 remarques :

1 - Nous ne discutons pas de la mise en place du RSA car un rapport complémentaire sera présenté à une prochaine séance, je crois celle du 19 juin. La mise en œuvre est prévue pour juin, cela paraît court. Le premier accueil serait fait par les services de la CAF, puis ensuite les espaces insertion, là où il n'y en a pas les CCAS. Quels moyens supplémentaires des circonscriptions de la vie sociale, des espaces insertion ?

2 - « En 2009, l'ensemble des actions citées ci-dessus sera reconduit avec les aménagements nécessaires au vu des bilans d'activité en 2008 ». Premièrement, ni au CDI ni ici nous n'avons connaissance des bilans d'activité ni des évaluations. Deuxièmement vous nous demandez d'adopter un rapport décrivant des activités mais celles-ci vont être aménagées, dans quel sens, vous nous demandez de vous signer un chèque en blanc...

3 - Alors là c'est le summum, chacun aura pu constater combien ce rapport évite de parler argent. Nous avons un total à la fin mais nous n'avons aucun élément chiffré nous permettant de juger quel effort le Conseil général décide de porter sur les actions de redynamisation, d'accompagnement médico-social, de remise à niveau. Quel montant le conseil général compte engager pour financer les espaces insertion, cela permettra d'en financer combien ? Il est impossible d'avoir un avis sur les orientations proposées.

Enfin, je vais quand même vous parler argent à partir du seul chiffre dont je dispose, le montant total de 24 millions d'euros. Il s'agit du même chiffre que l'an passé.

Alors là 2 questions :

- Qu'allons-nous supprimer si dans une enveloppe identique on veut financer la création d'espaces insertion. J'en profite pour redire que nous contestons le fait que le Conseil général ne les finance qu'à hauteur de 70% en laissant le reste à charge de la commune alors que c'est de sa compétence ?
- Qu'allons-nous supprimer si dans une même enveloppe, nous devons organiser l'accueil à partir de juin non pas de 21000 allocataires mais de 57 000 allocataires du RSA ?

Je crois pouvoir dire que le budget sur lequel vous nous proposez de voter sera largement insuffisant.

Au CDI, on m'a rassuré en me disant qu'Ingeus avait coûté très cher pour un résultat non satisfaisant et qu'il y avait là une manne financière. Effectivement Ingeus a coûté la bagatelle de 6,8 millions à la collectivité.

Que ne nous avez-vous pas écouté plus tôt ?

En décembre 2006, « Concernant le retour à l'emploi, les inquiétudes que nous avons formulées concernant le cabinet INGEUS se vérifient : sur 1 585 personnes engagées dans le programme Energies Emploi seules 190 personnes étaient encore en emploi à la date du 10 novembre 2006 mais dans quelles conditions ! M. Sarkozy, quand vous faites un ratio par habitant, ce montant est compris !

Car pour ces 190 personnes seules 23% ont un CDI alors que 24% ont 1 CDD de moins de 3 mois et 1% seulement un CDD de plus d'un an. »

Alors, dernière question, pourquoi proposez-vous dans le rapport 09.32 de conclure un marché toujours avec Ingeus pour la modique somme de 2 691 200€ ? Et j'imagine que cette somme sera imputée au PDI-RE ?

Intervention de Nadine Garcia **Rapport 09.101- programme d'action sociale logement**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Le rapport rappelle que le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées avait pour objectif le développement d'une offre spécifique d'hébergement d'insertion ou de logement temporaire assortie d'un accompagnement social et que cette orientation devrait être reprise dans le PALPD 2009-2011. Le programme d'action sociale logement sur lequel nous devons nous prononcer doit concourir à cet objectif.

Nous connaissons tous les difficultés d'accès au logement pour tous et aggravées pour les personnes les plus pauvres de notre département et malheureusement dans le contexte actuel nous savons tous que cette situation risque de s'aggraver.

Et ce n'est pas, malheureusement, la mise en œuvre de la loi Dalo dans notre département qui va solutionner le problème de ceux qui n'arrivent pas à avoir un toit pour leur famille : sur 2767 dossiers jugés recevables, 83 ont débouché sur un relogement effectif. Comment pourrait-il en être autrement dans un département où le choix a été fait de diminuer le nombre de logements sociaux accessibles.

Alors comment accepter la proposition faite dans le rapport d'une reconduction à l'identique des crédits attribués l'an passé, et ce que ne dit pas le rapport c'est qu'en 2008 vous avez déjà soumis au vote la reconduction des crédits 2007. En fait pas d'augmentation depuis 2 ans et cette année le plan de relance a visiblement oublié de s'intéresser à cette question fondamentale pour notre département.

Sur les 8 organismes cités dans le rapport, 4 d'entre eux ont vu leur subvention augmenter de 0.8% à 1.9% depuis 2006, autant dire que l'aide du Conseil Général pour ces 4 associations a diminué depuis 3 ans.

Concernant l'une d'entre elles, l'AU 92, elle se trouve en grande difficulté. Depuis une quinzaine d'années, elle disposait de logements qui étaient soit prêtés soit loués peu chers auprès de l'évêché mais l'évêché a de nouveaux projets et reprend peu à peu ses logements. Soit l'AU 92 cherche de nouveaux logements et ceux-ci seront plus chers, soit ils diminuent leur action. Si nous votons la subvention proposée aujourd'hui, nous les mettons en situation de réduire leur action.

Je n'ai pas pu faire une analyse particulière sur l'ensemble des organismes mais je pense qu'avec la proposition qui est faite nous les mettons tous en difficulté pour poursuivre leur action alors que nous devrions leur donner les moyens de la développer.

Je vous demande, Monsieur le Président, de proposer à notre assemblée une augmentation réelle pour cette année et de prendre l'engagement de revoir les situations des associations qui risquent d'être en grande difficulté cette année.

Intervention de Nadine Garcia **Rapport 09.99 – programme en faveur des femmes victimes de violences**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Je voudrais tout d'abord vous rappeler que lors d'une précédente séance à l'occasion d'une question orale que je vous avais posée, vous vous étiez engagé à examiner de près ma demande d'adhésion du Conseil général à la charte européenne élaborée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe. Cette charte invite les collectivités territoriales à utiliser leurs pouvoirs et leurs partenariats en faveur d'une plus grande égalité pour toutes et tous. Notre groupe vous proposait que le Conseil Général des Hauts-de-Seine s'engage, comme l'ont fait déjà d'autres collectivités territoriales, dans la mise en œuvre d'une égalité réelle des femmes et des hommes dans tous les domaines où s'exerce sa responsabilité, en signant cette charte que j'avais fait parvenir à l'ensemble des conseillers généraux. Certains d'entre vous m'ont répondu, je les remercie et je souhaiterais, Monsieur le président, connaître votre réponse.

Concernant le rapport qui nous est soumis, je tiens à redire que les violences envers les femmes sont un phénomène massif qui touche un nombre considérable de femmes, de tous âges et de tous milieux. Les violences les plus graves ne sont pas marginales. Une femme sur 10 est victime de violence conjugale.

Comme le souligne à juste titre un rapport de l'Escale, des enfants sont également victimes de ces violences avec des traumatismes importants.

Un colloque sur ce thème a été organisé dans ces murs le 25/11 par la délégation aux droits des femmes et l'inspection académique. Il a été très intéressant et a permis de sensibiliser 300 professionnels.

Le rapport rappelle avec raison que des actions sont conduites dans notre département :

- un dispositif propose un service d'écoute téléphonique, des groupes de parole, des permanences sans RDV, assuré par 4 associations ADAVIP 92, AFED 92, Flora Tristan et l'Escale
- des places d'hébergement avec des actions d'accompagnement
- des actions d'information et de prévention

Le rapport nous propose de reconduire ce qui a été engagé et qui est très positif mais au regard de la situation très préoccupante qui perdure, je vous fais 2 propositions.

Premièrement, nous devrions au minimum augmenter les subventions des associations qui agissent avec beaucoup de détermination pour accompagner les victimes de ces violences afin de leur permettre développer leur action.

Deuxièmement, notre assemblée pourrait décider de mettre en place un observatoire départemental des violences faites aux femmes qui permette de mieux connaître la réalité de ces situations dans notre département. Pour agir efficacement, nous avons besoin de cet outil de recensement et d'analyse, de cet espace d'échange et de réflexion qui puisse être source de propositions et vecteur de communication et d'information. Pour prévenir, faire reculer les violences, accompagner les victimes, nous avons besoin que soit renforcée l'action publique à tous les niveaux. Nous pourrions aujourd'hui prendre cette orientation en retenant ces 2 propositions.

Intervention de Nadine Garcia **Rapport 09.34 – cession OPDHLM à l'Office HLM d'Antony**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Je tiens à vous faire connaître pourquoi lors du CA de l'OPDHLM 7 administrateurs (la quasi-totalité des représentants des locataires et des syndicats) et moi-même ont voté contre le transfert du patrimoine de l'OPDHLM à l'Office municipal d'Antony. Cette décision est inquiétante à plus d'un titre en matière de politique du logement. Alors que nous connaissons tous la profonde crise dans laquelle nous sommes, il nous est proposé qu'un office municipal engage une somme considérable pour racheter un patrimoine supérieur au sien sans que, en fin d'opération, ne soit créé un seul logement supplémentaire et cela, dans une ville qui ne respecte pas la loi SRU. J'estime que dans une telle situation tout devrait être mis en œuvre pour additionner les efforts et non pas les soustraire. En effet, l'office départemental se désengageant ainsi de la ville d'Antony se met en situation de ne plus intervenir dans celle-ci alors qu'aujourd'hui, il en est le bailleur principal. Comment peut-on penser que l'office municipal d'Antony ainsi endetté pourra s'engager dans l'effort nécessaire pour la construction de logements et pour au minimum respecter les 20% de logements sociaux? Enfin, je suis très interrogative sur les raisons qui fondent soudainement une telle acquisition. La volonté de conduire une politique audacieuse en matière de logement social n'a guère été démontrée ces dernières années par cet office municipal qui a livré seize logements depuis 1999, 22 entre 1983 et 1999 et qui, par contre, en a détruit 312, et doit en reconstruire environ 200 dans le cadre d'une convention avec l'ANRU. Par contre, ce qui a été démontré par les résultats de l'étude de la Miilos, c'est qu'il existe de graves anomalies dans le fonctionnement de la commission d'attribution, anomalies déjà soulignées dans les deux précédents rapports. « Hors cas des logements réservés par les organismes 1%, les candidatures sur les logements sont sélectionnées par le service du logement de la commune, qui ne présente jamais plus d'un candidat à la commission d'attribution des logements de l'office... La CAL entérine systématiquement les propositions de la ville. ...Il a été constaté très peu d'attributions en faveur de personnes ou de ménages touchés par le chômage ou l'emploi précaire ». La proportion de chômeurs parmi les demandes dont les dossiers ont été présentés à la CAL était de 3,4% en 2004, de 3,8% en 2005 et de 0% en 2006 alors que les personnes en situation de précarité représentent près de 13% des demandeurs de logement à Antony. « Les attributions prononcées apparaissent en décalage avec la mission sociale de l'organisme » conclut le rapport de la Miilos. Peut-on accentuer cette tendance au moment où la crise du logement met en très grande difficulté ceux qui ont les plus petits revenus et que peut-on imaginer quant à l'application de la loi Dalo dans ces conditions à Antony ?

Intervention de Patrice Leclerc **Rapport 09.15 – développement de l'économie et de l'innovation**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Ce système économique capitaliste, cette financiarisation de l'économie tant célébrée il y a peu montre toutes ses contradictions actuellement...

C'est la recherche de profits maximum, la spéculation boursière, le chacun pour soi qui nous a mené dans cette situation. C'est pourtant toujours avec cette même logique que vous concevez votre intervention publique. C'est dans ce cadre que vous inscrivez le développement de notre département.

Ce rapport ne présente, en terme de logique, rien de neuf, sauf une chose que nous avons salué : la priorité au PME.

Dans le contexte de crise du capitalisme, il n'est pas possible de démontrer que les politiques de votre majorité menées ces dernières années dans notre département nous ont aidé à mieux résister.

Les chiffres du chômage ne cessent de s'affoler : + 80.000 chômeurs en France en février après les 90.000 de Janvier. Dans les Hauts-de-Seine sur un an le nombre de chômeurs a augmenté de 7,7 % contre 6,5 % en Ile-de-France (Chiffres de la Dares, comparaison janvier 2008 – janvier 2009). Notre département, à catégories sociales équivalentes, ne s'en sort pas mieux que les autres.

Votre politique n'est donc pas meilleure qu'ailleurs. Il n'y a que vous pour le croire, les faits ne suivent pas.

La désindustrialisation de notre département s'accélère sans que notre majorité ne tente quoi que ce soit pour s'y opposer. Usines et logements sociaux s'en vont au profit des logements de standing. J'ai appris hier qu'il était question de fermer Renault à Rueil pour délocaliser l'entreprise à Guyancourt.

Face à cette crise que fait notre Conseil Général, il accompagne la politique gouvernementale.

Il soutient les pôles de compétitivité... + 6,65 M d'€ !! Qui s'inscrivent justement dans le cadre du développement de la concurrence entre les territoires alors que c'est de coopération dont ils ont besoin.

En spécialisant excessivement un territoire nous l'exposons à un retournement de conjoncture économique comme l'indique un rapport du Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP) publié en 2008. Le groupe communiste et citoyen ne votera donc pas la délibération concernant les pôles de compétitivité.

Vous souhaitez donner la priorité au numérique.

Sur le Très Haut Débit nous continuons à nous opposer à votre décision d'utiliser l'argent public des contribuables pour financer ce que les entreprises peuvent financer.

Votre argument sur la fibre pour assurer la compétitivité de notre territoire ne tient pas. Il est fallacieux. D'ailleurs vous ne pourrez pas citer une seule entreprise qui soit partie des Hauts-de-Seine ou qui ait refusé de s'installer parce qu'elle n'aurait pas eu d'accès au THD ?

Il n'y en a pas, car les Hauts-de-Seine ce n'est pas la Creuse, et une entreprise qui ferait cette demande obtiendrait satisfaction. Je profite pour signaler à notre assemblée que je n'ai aucune réponse écrite aux courriers que je vous envoie pour obtenir des renseignements sur le THD. La transparence de gestion n'est pas l'apanage de ce dossier. Vos conseillers sur ce dossier, ne sont pas de bons conseillers.

Avec le Prêt participatif au développement, vous voulez compenser les taux trop élevés du crédit pour les PME et TPE. D'un côté au gouvernement vous votez avec Maastricht l'indépendance de la Banque européenne, vous avez privatisé les banques et une fois avoir retiré à la puissance publique tout moyen de contrôle et de maîtrise du système bancaire vous compensez les taux trop élevés du crédit par les fonds publics prélevés par l'impôt.

On pourrait croire qu'il n'y a aucune cohérence, si l'on ne voyait pas un encouragement à la financiarisation de la société.

Oui les crédits pour investir sont trop élevés pour les TPE et PME, il faut que la puissance publique reprenne le contrôle des banques en créant un pôle public bancaire.

Oui en attendant nous pouvons aider à bonifier ces crédits mais alors il faut des conditions qui engagent les entreprises : maintien ou augmentation des emplois en plus du maintien de l'entreprise dans le département.

L'argent public doit servir les intérêts collectifs et non particulier... Nous réclamons depuis longtemps que cela soit une clause obligatoire dans toutes les conventions signées par le Conseil général. Cela a été parfois fait et nous avons salué cette avancée. Je ne l'ai pas vu dans ces délibérations.

Je fais remarquer qu'une fois encore les RMIstes sont beaucoup plus contrôlés que les entreprises qui touchent de l'argent public. L'expression certainement d'un choix politique !

Intervention de Patrice Leclerc **Rapport 09.108 – les actions à l'international**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Le groupe communiste et citoyen apprécie dans ce dossier l'orientation vers les PME et les TPE et surtout la reprise d'une de nos propositions : « les entreprises s'engagent à conserver leur établissement dans les Hauts-de-Seine dans les 3 ans qui suivent la convention ».

Nous aimerions que l'on parle aussi de « maintien du nombre d'emploi ».

Voici maintenant au moins deux exercices que la clause de maintien des établissements dans le 92 est inscrite, à notre demande, dans les délibérations. Il est aussi inscrit, je cite : « Monsieur le Président du Conseil général est chargé de vérifier la réalité de cet engagement ».

Nous aimerions une information de votre part, Monsieur le Président, sur les vérifications que vous auriez déjà entreprises et surtout les modalités de mise en œuvre de ces vérifications.

Intervention de Patrice Leclerc **Rapport 09.109 – développement territorial et immobilier d'entreprise**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Le groupe communiste et citoyen souhaite, une nouvelle fois, dénoncer, l'argent consacré par le département à la gestion quotidienne de La défense. Même si vous présentez un amendement qui fait passer votre subvention de plus de 3 millions à 2 755 000 €. C'est toujours trop !

Nous ne comprenons pas pourquoi le département s'occupe de l'entretien de La Défense.

Est-ce la démonstration que la défense se situe bien dans votre stratégie de concurrence entre les territoires à l'échelle mondiale et même au niveau départemental.

Pourquoi des territoires sur certaines villes du 92 sont entretenus avec l'argent des contribuables du département et pas dans d'autres villes des Hauts-de-Seine ?

Nous voterons contre la première délibération de ce rapport.

Au lieu de tout concentrer en un seul lieu, nous proposons un développement économique multipolaire sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-Seine, respectueux de l'environnement et du bien être des salariés.

Intervention de Patrice Leclerc **Rapport 09.55 – festival Rock en Seine**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Le groupe communiste et citoyen se félicite du succès du Festival Rock en Seine. Nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir pu écouter Rage Against The Machine dans le Parc de Saint Cloud !

Nous souhaiterions par contre que la convention entre l'association « Plus de Sons » et le département comporte un article permettant la mise en place d'une tarification réduite pour les jeunes alto-séquanais de moins de 25 ans.

En effet le prix d'entrée est relativement cher comparativement aux autres festivals, Solidays notamment. Il est de 45 € par soirée contre entre 25 et 30 € pour un festival comparable.

Nous demandons donc que lors de la prochaine signature de la convention avec « Plus de Sons », le département y intègre une clause pour la mise en place d'un tarif réduit, de 20% par exemple, applicable à tous les jeunes des Hauts-de-Seine de moins de 25 ans.

Intervention générale de Patrice Leclerc sur la culture

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Le budget culture est en diminution par rapport à l'année précédente. Est-ce parce que vous ne renouvellez pas le très coûteux hommage à Pavarotti de l'année dernière, qui a coûté près de 4 millions ?

Le label « Vallée de la culture », sert à labelliser des initiatives culturelles déjà existantes. Pourquoi pas ? Nous vous avons demandé lors d'une précédente séance d'étendre les actions de la « vallée de la culture » aux « plaines du nord des Hauts-de-Seine ». Vous nous aviez répondu d'accord !

Les actes annoncés ne vont pas dans ce sens. Nous pourrions avoir le sentiment que tout ce passe à Boulogne et dans le sud du département, ou plutôt quelques villes du sud : puisque que les projets de création d'équipements culturels ne concernent que Boulogne : une conque dédiée à la Musique et un site de création d'arts contemporains sur l'île Seguin et la rénovation du musée Albert Kahn... Et vous refusez toujours une subvention pour la presse Bliss à Gennevilliers, élément du patrimoine ouvrier de l'usine Chausson et de la culture ouvrière !

Il manque toujours une réflexion sur les actions à mener pour réduire la ségrégation sociale et culturelle dans notre département.

Il convient de ne pas se couper des associations culturelles. Ainsi la réduction massive des subventions pour l'année en cours est inconcevable. Elle ne concerne pas que la culture mais celle-ci est principalement touchée. Vous souhaitez rendre accessible la culture or vous diminuez voire supprimez de nombreuses subventions aux compagnies théâtrales, aux bibliothèques, aux conservatoires qui font un travail de proximité essentiel. Ainsi environ 200 structures culturelles vont voir leurs subventions diminuer en 2009. Je peux citer pour l'exemple la Maison des arts de Bagneux, les bibliothèques de Colombes et de Malakoff, le centre culturel de Nanterre ou encore l'association théâtrale ACTES de Gennevilliers...

Il est nécessaire de maintenir ces lieux culturels en état de fonctionner, il est nécessaire de donner à tous les alto-séquanais, quelque soit leur ressources, des moyens pour créer, pour s'exprimer.

Je propose à nouveau et comme chaque année que le département mette en place une aide à la création artistique.

Intervention de Michèle Fritsch **Rapport 09.50 – aménagement de la RD7** **Intervention de Michèle FRITSCH**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

A la lecture du rapport, on cherche en vain le contenu et les avis développés lors de cette concertation préalable.

Ainsi, concernant l'aménagement routier seule la variante une (celle voulue par la majorité de cette assemblée) est valorisée dans le rapport.

Il faut aller dans l'annexe pour découvrir dans le chapitre 3b une phrase sibylline je cite : « l'opposition à un projet à 2 files par sens (variante1), conduite par quelques associations, reste frontale, et l'expression du public sur le net et dans les registres qui en résulte est majoritairement favorable à un aménagement de caractéristiques réduites (variantes 2 et 3) et défavorable au parti à 2 files par sens. » et de conclure : « Bien que la concertation n'ait pas permis de constituer un consensus (c'est le moins que l'on puisse dire) autour du parti d'aménagement des circulations, il apparaît que le choix de la variante 1 de boulevard à deux files de circulations avec des carrefours à feux doit être retenue comme étant la plus appropriée. »

Autrement dit, bien que le public qui s'est exprimé lors de cette concertation soit très majoritairement opposé à la solution préconisée par la majorité départementale, c'est cette solution que vous nous demandez de retenir et qui fera l'objet de l'enquête publique ! Voilà une singulière conception de la démocratie !

Quant aux craintes exprimées face à un éventuel bétonnage lié à cet aménagement, elles s'avèrent fondées quand on voit les projets immobiliers gigantesques de la ville d'Issy les Moulineaux comportant la construction de plusieurs tours dont une de 50 000 m² sur les terrains du centre de tri, dans le prolongement de la RD7, qui sont des appels d'air pour une circulation toujours croissante.

Nous voterons donc ce rapport.

Intervention de Michèle Fritsch **Rapport 09.60 – développement durable**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Nous voterons bien entendu ce rapport. Nous pensons en effet que ces actions en faveur de la maîtrise de l'énergie, de la préservation des espaces naturels et de l'enfouissement des réseaux aériens vont dans le bon sens. Néanmoins, notre collectivité a encore beaucoup à faire en matière d'économie d'énergie, de construction de bâtiments à énergie positive ou de tri sélectif. En matière d'éclairage public, le Conseil général ne participe plus au financement sur la voirie non départementale, alors que nous pourrions revenir à un développement d'un système d'éclairage public économe en énergie.

Enfin, je voudrais dire une fois encore qu'il est dommage que le développement durable ne soit limité qu'aux questions environnementales et urbanistiques. Pour que nos actions dans ce domaine présentent une réelle cohérence, et ceci d'autant plus dans ce contexte de crise économique et sociale, nous ne pouvons pas nous passer d'une réflexion qui lierait enfin les trois piliers du développement durable : l'écologie, le social et l'économie.

Le plan de relance pour le département doit prendre en compte aussi ces éléments et donc intégrer la résorption des inégalités socio-spatiales de développement durable. La crise ne fait qu'accentuer des processus déjà à l'œuvre depuis plusieurs années dans notre département : licenciements, emplois délocalisés ou supprimés par centaines, départs d'entreprises, impossibilité croissante à se loger.

Nos actions en matière de développement durable ne peuvent se réduire uniquement à ce que vous proposez dans ce rapport, il faut aussi peser pour réduire les distances entre domicile et travail et vous le savez comme moi, cela passe par la disponibilité de logements aux loyers accessibles aux salariés. Il est de notre responsabilité en matière de politique environnementale de permettre aux salariés Hauts-séquanais d'habiter décemment dans notre département. Le développement durable n'est pas concevable si l'on perd de vue les principes de justice sociale et d'équité des territoires.

Intervention de Michèle Fritsch **Rapport 09.107 – projets du département dans le domaine des transports et circulations douces**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Avec la question des transports, nous abordons l'un des sujets cruciaux qui touchent au quotidien des Hauts-séquanais et des milliers de salariés qui viennent parfois de très loin travailler dans notre département.

Pour nombre de ces usagers des transports en commun, le trajet domicile travail tourne au cauchemar, il n'est que de prendre la ligne 13 ou le RER A pour s'en rendre compte.

Le Parisien en a fait sa une cette semaine en titrant : « RER, métro : ça craque ».

Les raisons de cette « dégradation annoncée » tiennent au sous investissement chronique des vingt dernières années dans les transports, privilégiant le tout routier.

Bien que l'engagement du Conseil Régional et des Départements ait permis de débloquer de nombreux projets de tramways, le manque d'investissement dans des réseaux lourds structurants est massif.

Un siècle après la création du métro, quarante ans après le lancement du RER, il est urgent de lancer une troisième grande phase d'investissement dans les transports publics.

La Région a récemment décidé avec son plan de mobilisation de 24 milliards d'euros, d'engager d'importantes mesures pour répondre aux très fortes attentes et aux besoins des Franciliens en matière de transports collectifs, mais la région reste en attente de la contribution de l'Etat pour 5 milliards d'euros, celui-ci doit honorer ses engagements financiers. Le gouvernement doit cesser de se désengager dans ce domaine et son plan de relance est pauvre surtout sur les transports collectifs. L'Etat doit assumer en termes financiers son rôle moteur dans le développement des transports publics.

Des annonces vont être faites fin avril par le chef de l'Etat. Les réponses vont-elles enfin être à la hauteur des besoins ? Selon Christian Blanc, qui en a révélé quelques aspects, il s'agira de réaliser un métro automatique et sous-terrain qui reliera les grands pôles économiques de la Région parisienne, les aéroports et les gares TGV. Que devient, dans ces conditions, le projet Arc Express, ce métro en rocade autour de Paris permettant de relier les banlieues les unes aux autres et que vont devenir les nombreux projets indispensables pour améliorer les conditions de transports au quotidien ?

Concernant notre Département, celui-ci doit s'engager de manière offensive dans la réponse à ces besoins, le rapport rappelle les projets auxquels participe le département et auxquels il faudrait rajouter le dédoublement et le prolongement de la ligne 13 dans sa partie nord.

Enfin, je voudrai terminer mon intervention en soulignant la situation insupportable que vivent les 120 000 usagers des transports qui travaillent à La Défense et les 400 000 qui y transitent quotidiennement.

Cette situation va encore s'aggraver avec l'arrivée de 2000 salariés d'AXA à Nanterre-Préfecture alors que le RER A est saturé et Générali, avec sa tour de 300m à Esplanade annonce 5300 salariés supplémentaires ce qui va encore plus engorger la ligne 1 du métro.

Et que dire Monsieur le Président, de votre projet d'extension de La Défense qui prévoit d'élargir son périmètre de 450 000 m2 de bureaux avec 40 000 salariés supplémentaires dont 34 000 utiliseront les transports en commun !

Cela correspond à une conception de l'aménagement du territoire qui sacrifie la préservation de l'environnement, la qualité de vie, de transport et de travail des salariés sur l'autel de la compétitivité financière à l'échelle européenne et mondiale.

Intervention de Jacques Bourgoin **Rapport 09.97 – projets du département dans le domaine de l'habitat**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Durant cette journée de débats budgétaires, celui du logement est toujours un moment important. Non parce que, comme vous l'indiquez, cela serait une de vos priorités, mais parce que c'est l'une des principales préoccupations des Hauts-séquanais.

La précarité, le cout exorbitant des loyers et de l'immobilier, des délais d'attentes très longs pour l'accès au logement social, l'absence de flux dans l'hébergement d'urgence, la présence inadmissible de dizaines de milliers de logements insalubres font que le problème du logement est une question prioritaire pour des milliers d'Hauts-séquanais, familles modestes et salariés, jeunes étudiants ou travailleurs.

Chaque année, c'est la même histoire, je le résumerai par : « *ça n'avance pas beaucoup mais ça ira mieux l'année prochaine !* » C'est à nouveau le sens de votre rapport alors que la situation empire de manière dramatique.

Pourquoi ? Parce que c'est votre volonté politique d'exclusion qui prévaut de manière dominante dans les Hauts-de-Seine. Nous en avons fait une démonstration précise et étayée il y a deux mois en dévoilant la vérité des chiffres du logement dans le 92.

Je n'en rappelle que deux : en 7 ans le nombre de logements a augmenté de 53000 dans les Hauts-de-Seine. Celui des logements sociaux a diminué de 7000 !

J'ai bien compris que cela ne vous avez pas fait plaisir que nous mettions à nouveau les projecteurs sur cette réalité. Mais cela ne vous fait pas plus agir parce que l'exclusion sociale c'est votre politique. En annexe du rapport, le bilan 2008 confirme cette tendance.

Monsieur le Président, on est très loin de vos déclarations de février affirmant que « *les Hauts-de-Seine tiennent leurs engagements pour le logement social* »...

Que chacun en juge : alors que vous affichez comme chaque année un objectif de 3300 logements sociaux nouveaux par an, qu'en est-il ?

En 2006 : 2590, en 2007, 1980, en 2008, 1965 ! Moins de 60 % seulement de l'objectif est atteint !

Rappelons en plus que 40 % de ces logements sont des PLS aux loyers chers. Les chiffres confirment que dans notre département la tendance forte est au renforcement de la ségrégation urbaine. Cela va d'ailleurs dans le même sens que la loi Boutin qui renforcera les ghettos sociaux.

Et je suis bien d'accord, à ne parler que de Neuilly, on en oublie une tendance forte de la majorité des communes du département.

Le nombre de logements sociaux qui double à Neuilly, de 1,5 % à 3% fait sourire tout le monde mais il faut y ajouter les 14 autres villes hors la loi SRU dont certaines comme La Garenne – Colombes ont un nombre de logements sociaux qui diminuent (Quand même Monsieur Juvin, je vous rappelle que depuis 1999, il y a eu la construction de 1427 logements dans votre commune alors que le nombre de logements sociaux a diminué de 56 unités pour descendre à 9%, vous n'avez d'ailleurs financé aucun logement social en 2008 !).

Il faut rajouter les villes qui avaient plus de 20% de logements sociaux en 1999 et qui sont passées en dessous en 2006 comme Levallois Perret (17 %) et Courbevoie (20 %, avec plus de 7300 logements supplémentaires mais sans aucun logement social !).

Enfin il faut dire un mot sur les villes dont le pourcentage de logements sociaux diminuent, à croire que pour certains le seuil de 20 % apparaît comme un objectif maximal et plus comme une obligation légale minimum de la loi SRU.

En fait le problème est très politique : majoritairement dans les Hauts-de-Seine vous organisez l'exclusion ! D'ailleurs personne ici n'est dupe, il suffit de lire les montants budgétaires alloués en investissement dans votre budget primitif : Pour le logement, hors rénovation urbaine, le budget 2008 était de 56,38 millions d'euros, il est de 56, 25 millions d'euros en 2009 ! Aucune augmentation ! Mais pire encore car ce budget inclus les sommes versées par l'Etat au titre de la délégation d'aide à la pierre qui passe de 10,8 à 13,84 millions. Ce qui signifie, après soustraction, que les dépenses réelles du département sur ses crédits propres pour le logement diminuent de 3 millions d'euros en un an, soit une baisse de 7%. Cette diminution traduit malheureusement la réalité de votre politique dans votre budget.

Pour être tout à fait correct, il convient de rajouter le budget de la rénovation urbaine à hauteur de 39 millions d'euros. Il inclut les 8 millions mis par le département au titre du plan de relance. Bien sûr il faut souligner l'importance de ce point. Non pas parce qu'il permet de faire des travaux supplémentaires mais parce qu'il permet de débloquer des situations qui l'étaient, faute de prise en compte de l'augmentation des coûts.

Et puis vous me permettez de rajouter que le montant du budget 2009 est le même que le budget 2008. Je n'ose imaginer l'arrêt des opérations sans le coup de pouce de ce plan de relance de la rénovation urbaine.

Je pense que ces démonstrations à partir des chiffres du budget du logement sont utiles pour éclairer le sens réel de votre politique.

Ce budget que nous ne voterons pas manque vraiment d'ambition pour le droit au logement de qualité de tous les hauts-séquanais sans exclusion.

Vous le savez le groupe communiste et citoyen a des propositions précises :

- Constructions de 5 500 logements sociaux par an et pour cela :
 - Utilisation de l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine uniquement pour les projets locaux qui comportent 50 % de logements sociaux.
 - Mise en œuvre de conventions contraignantes avec toutes les villes ayant moins de 20 % de logements sociaux et réelle pénalisation de celles qui ne les respectent pas.
 - Abandon de la vente des logements sociaux.
 - Subventions pour la réhabilitation des logements sociaux en dehors de convention ANRU et démarche auprès de l'État pour le rétablissement des PALULOS.
 - Développement du logement social étudiant et rénovation de l'existant comme la résidence universitaire d'Antony.
 - Politique volontariste pour la résorption de l'habitat insalubre.
- Voici quelques propositions responsables du groupe communiste et citoyen qui permettraient enfin à notre département de jouer son rôle.

Intervention de Patrick Alexanian **Rapport 09.54 – sécurité et prévention de la délinquance**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Ce rapport nous présente les politiques du Conseil général dans le domaine de la sécurité.

Je m'étonne de la disparition du budget consacré à l'éclairage public des voies communales. Ce budget était intégré hier à la voirie, ensuite à ce budget et aujourd'hui nul part. Nous demandons des éclaircissements.

Sur le rapport, je tiens à préciser tout d'abord que nous sommes pour renforcer l'aide aux victimes. Les victimes d'une infraction pénale ont le droit d'être écoutées et orientées dans les démarches à suivre par les associations ou les travailleurs sociaux. Le Conseil général se doit de poursuivre son action.

Mais dans un second temps, ce rapport présente une politique particulièrement sécuritaire. Ce n'est pas la bonne orientation. Il faut faire des efforts pour développer la prévention.

Par exemple, vous persistez à la mise en place des policiers référents. Pour analyser ce dispositif mis en place depuis 2006 puis étendue en janvier 2007, nous aurions aimé disposer d'une évaluation quantitative et qualitative à partir d'indicateurs de fonctionnement. Une demande que nous vous avons formulé déjà l'an passé, et qui est restée sans réponse.

Nous nous opposons à ce dispositif. Alors que votre gouvernement diminue le nombre d'adultes qualifiés dans les établissements : Non-remplacement de milliers d'enseignants en départ à la retraite, suppressions de postes de sur-numéraires, diminution de dotations horaires dans tous les collèges, manque criant de postes d'infirmières,... bref quand chaque jour des décisions sont prises pour créer des difficultés. Les policiers référents ne sont qu'une pale tentative de faire croire que l'on a fait quelques choses face aux dégâts qu'une telle politique créée.

Nous sommes également opposés à la subvention de la police municipale. La police nationale doit être confirmée dans ses missions, et non remplacée par des polices locales.

Dernier point, concernant les CLS et CLSPD.

Je note que les crédits sont en diminution, pourquoi ? 798 545 euros en investissement, contre 988 268,35 euros en 2008. Je souhaiterais connaître les demandes faites en 2008 et 2009 pour comprendre et analyser ces différences de montant.

Concernant les critères de financement des CLS et CLSPD. Il est proposé un plafond maximum de la subvention par action de 500 000 euros pour l'installation de systèmes de vidéo protection, contre 150 000 euros pour les actions innovantes dans le domaine de la prévention de la délinquance et de la sécurité publique. C'est l'inverse qu'il devrait être fait ! J'attire aussi votre attention sur la notion d'actions « innovantes ». Oui l'innovation est intéressante, mais les actions doivent aussi se pérenniser et perdurer dans le temps, pour obtenir des résultats.

Toujours au sujet des critères, il serait intéressant de faire figurer la lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi que la lutte contre les discriminations.

Intervention de Patrick Alexanian **Rapport 09.48 – formation à l'encadrement jeunesse**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Le 93 aide financièrement également à se former dans les parcours de formation BAFA et BAFD, mais par une prise en charge de 20 % des coûts de chaque stage, et non 10% comme nous le faisons.

Nous proposons que, comme cela est fait dans d'autres départements de la Région parisienne, notre Conseil général fasse un effort en prenant en charge 20% des coûts de chaque stage.

Nous notons également et déplorons une nouvelle fois que les crédits affectés à ce secteur baisse passant de 84 000 euros en 2009 contre 100 000 euros en 2008.

Pour le second point concernant la subvention à l'IFAC, une subvention très conséquente de 317 000 euros.

Je dois dire que je suis étonné. Nous n'avons rien de particulier contre l'IFAC, mais nous avons depuis quelques temps demandé à avoir connaissance des bilans d'activités de l'IFAC... on me les avait promis mais rien n'est

venu ! y a-t-il une interdiction de les porter à notre connaissance ? Nous nous abstenons donc contre cette seconde partie de la délibération

Je voudrais ajouter que nous souhaiterions la même « impartialité » pour les dossiers de demande de subvention pour d'autres associations du même genre, notamment les CEMEA. D'autant plus que cette année l'association CEMEA a déposé une demande de subvention exceptionnelle.

Intervention de Patrick Alexanian **Rapport 09.72 – soutien aux sports de haut niveau**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Le Conseil général aurait du réagir en conséquence, suite à la réforme du haut niveau engagé par l'Etat. Une réforme qui réduit des 2/3 la liste des sportifs « de haut niveau », une notion qui devient de plus en plus élitaire. Nos clubs sportifs, ainsi que les sportifs de haut niveau eux-mêmes, vont souffrir de cette réforme.

Quelle réponse du Conseil général ? Une subvention de 1 396 000 pour le Racing métro 92, pour un budget total pour le sport de haut niveau et la formation des jeunes de 3 846 000 euros. Ce budget est disproportionné, et laisse finalement peu de place aux « petits ».

J'ai plusieurs questions précises sur ce rapport.

- Il est noté dans le point 1a (page 4) que « *Pour les sports individuels, seules les compétitions effectuées à titre collectif pour déterminer une hiérarchie nationale annuelle, seront prises en compte.* ». Je crois que cela est nouveau... Avant cela était fait en fonction de la liste du ministère de la Jeunesse et des Sports. Cette liste étant réduite comme peau de chagrin, je propose que les aides pour les sports individuels soient calculées en fonction d'un classement à un championnat des fédérations... Je pense que cela doit être mis en réflexion.

- Autre point qui me tient particulièrement à cœur : le mode de calcul page 4.

Pourquoi y a-t-il une différence de point entre les clubs unisport et omnisports ? Je trouve cela discriminant pour les clubs qui proposent à la population un éventail d'activités importantes pour répondre au besoin. Ils ne doivent pas être pénalisés. Je demande donc que les points soient les mêmes pour les clubs unisport et omnisports.

- Je vous demande également de ne pas voter cette phrase « Pour les clubs ou les sections sportives présentant une équipe féminine et masculine haut niveau, les points forfaitaires ne sont comptabilisés qu'une seule fois. », car elle peut être discriminant envers le sport féminin.

- Pour les centres et écoles de formation des clubs et comités sportifs, il n'est pas précisé comment le département juge et définit que telle ou telle structure est un centre ou une école de formation. J'aimerais avoir des éclaircissements.

- Concernant l'aide aux déplacements, je souhaite également avoir des informations sur je cite les « phases finales de championnat national ou de coupe nationale », car il y a des championnats nationaux dans plusieurs niveaux/catégories. Vous avez fait le choix cette année de nous préciser les critères d'attribution, ce qui est une bonne chose, donc je vous demande cette précision.

- Les aides financières versées pour les stages sportifs sont les mêmes depuis de nombreuses années. Je pense qu'il est nécessaire de les réévaluer pour s'adapter à l'évolution des coûts.

Intervention de Patrick Alexanian **Rapport 09.82 – animations et loisirs pour la jeunesse et la famille**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Vous nous présentez le budget comme étant en augmentation par rapport à celui de 2008, certes, mais le budget 2008 était particulièrement catastrophique, le résultat de nombreuses suppressions de dispositifs.

Pour que la comparaison soit juste et efficace, il faut comparer avec les années antérieures où le budget ne sacrifiait pas abusivement la jeunesse.

2009 : 1 370 000 euros

2007 : 2 274 000 avec le dispositif Kids club

2005 : 2 731 000

Les chiffres parlent d'eux-mêmes !

J'ai plusieurs remarques sur ce rapport :

- Mise en place de vacances Sports 92

Après avoir supprimé « parcs en sport », après avoir fait de trop nombreuses économies, le Conseil général remplace « Parcs en Sport » par « Vacances Sport 92 », décision qui va de soi.

Je souhaite avoir quelques éclaircissements sur les parcs choisis, notamment pour le sud du département. C. Dechenoix avait annoncé en séance public qu'un parc de Bagneux ferait partie du dispositif. Aucune précision, ni confirmation de cela à ce jour. Qu'en est-il ?

Rappelons pour les chiffres, qu'en deux ans, pour le seul remplacement de ce dispositif près de 800 000 euros ont été économisés au détriment des actions menées.

- Concernant l'animation ponctuelle avec les partenaires

Je note une importante baisse : 25 000 euros de budget pour l'année 2009 ! Rappelons que 160 000 euros en 2005 étaient consacrés à ce dispositif.

Les villes, les associations, les clubs de prévention, ont besoin d'être soutenus. Cette baisse est révélatrice, et à l'image de votre budget primitif où la solidarité fait défaut.

- Je termine mon intervention par le soutien de 8euros par enfant qui est proposé en soutien aux centres de loisirs municipaux, pour un budget total pour 2009 de 320 000 euros.

Le groupe communiste et citoyen propose un amendement sur ce point.

Exposé des motifs :

En 2008, suite à la suppression des dispositifs « Kids Club 92 » et « Parcs en Sports », il a été proposé, en remplacement, une subvention annuelle de fonctionnement forfaitaire de 20 euros par enfant inscrit en centres de loisirs municipaux, ainsi qu'à une sélection d'associations œuvrant, en partenariat avec les communes des Hauts-de-Seine dans le domaine de l'animation pour l'année 2008.

Cette année, il n'est plus proposé de subventionner les associations. Pourtant, ces dernières jouent un rôle primordial auprès de la jeunesse.

De plus, avec la mise en place de « Vacances Sports 92 », qui remplace « Parcs en Sports », le montant de la subvention départementale est fixé à 8euros par enfant. Soit une somme totale de 320 000 euros pour ce dispositif. Cette subvention est supposée compenser l'ancien dispositif « Kids Club 92 ».

Or, les budgets alloués à « Kids Club 92 » en 2007, ou encore en 2005, sont respectivement de 600 000 euros et de 810 000 euros.

Par conséquent, cet amendement propose de modifier la rédaction de l'article 2, afin qu'une subvention de 20 euros soit allouée aux centres de loisirs municipaux, ainsi qu'aux associations œuvrant dans l'animation.

Vœu présenté par Patrick Alexanian au nom du groupe **relatif aux structures accueillant des adolescents en difficulté dans le 92**

La pérennité de plusieurs structures d'accueil d'adolescents en difficulté semble menacée dans notre département : l'Établissement de placement éducatif et de traitement de la crise (EPETC), l'Unité d'Hébergement Diversifié-Service d'Hébergement Individualisé (UHD-SDI) et l'Odysée.

Ces trois structures partenariales ont été créées par convention entre la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Aide Sociale à l'Enfance et le Centre Hospitalier Théophile Roussel, et articulées au 3^e Secteur de pédopsychiatrie des Hauts-de-Seine.

Le désengagement financier du Conseil général des Hauts-de-Seine concernant l'EPETC, ainsi qu'une logique de regroupement régional des moyens de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, remettent en cause l'existence même de ces structures.

Pourtant, le travail de ces établissements est reconnu comme étant indispensable sur le territoire des Hauts-de-Seine.

Les lieux d'hospitalisation, d'écoute, doivent être au plus près des populations concernées.

En ces temps de fragilisations sociales, un tel désengagement dans le domaine de la protection de la jeunesse aurait des conséquences dramatiques.

Considérant le besoin d'actions appropriées, de lieux d'accueil pour les mineurs les plus en difficulté sur notre territoire,

Considérant le travail de qualité mené dans ces équipements,

Considérant la nécessité d'un travail en partenariat avec les divers acteurs œuvrant pour la protection de la jeunesse,

Le Conseil général demande à l'Etat de ne pas démanteler la politique de lutte contre la délinquance juvénile.

Le Conseil général entend prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement de ces établissements, notamment en rétablissant les financements à l'EPETC.

Intervention de Patrick Devedjian

Mes chers collègues,

Les décisions que nous allons prendre au cours de cette journée dessinent l'ensemble des projets et des nombreuses interventions que nous mettrons en œuvre dans les prochains mois.

Le vote du budget primitif est pour notre assemblée un acte majeur. Cette année, il se situe dans un contexte économique et financier particulièrement difficile.

La conférence des présidents qui s'est réunie le 9 mars 2009 a fixé un cadre à nos débats. L'ordre du jour de cette journée est dense, il est donc souhaitable que nous nous attachions à respecter ce cadre. Notre séance commencera par la discussion générale sur les grands équilibres du budget. Après ma brève allocution, Jean-Claude Caron, Rapporteur général du budget, présentera le projet soumis à votre examen. Ensuite, nous engagerons le débat et chacun des Présidents de groupe sera appelé à s'exprimer. Dans un troisième temps, les rapports seront examinés les uns après les autres et notre journée s'achèvera par le vote et les explications de vote sur le budget et les budgets annexes.

Le débat d'orientations budgétaires que nous avons eu le 6 février dernier a permis, au travers d'une large discussion, de fixer les grandes lignes de l'action du Département en 2009 et d'intégrer à notre réflexion un contexte économique singulier.

Dans le courant de l'année 2008, nous avons été frappés de plein fouet et bien involontairement, par une crise financière sans précédent. La lutte contre les effets de cette crise s'inscrit en filigrane du budget 2009 tel qu'il vous est proposé. La crise a eu des conséquences sur l'élaboration de notre budget et sur les choix que nous sommes amenés à faire.

D'abord, parce que nos recettes sont et seront affectées par les difficultés économiques. Les recettes de droits de mutation ont diminué de 37 % depuis le début de l'année, c'est considérable. Il faut, malheureusement, s'attendre à « un manque à gagner » d'au moins 150 millions d'euros en 2009 par rapport à 2008.

Ensuite, parce que notre périmètre de compétence nous destine plus que toute autre collectivité, à réagir aux difficultés économiques. Notre budget 2009 sera un budget de solidarité accrue.

Enfin, parce que les efforts de l'Etat, portés par le plan de relance, doivent être prolongés et accompagnés sur tout le territoire des Hauts-de-Seine. La part des collectivités locales dans l'investissement public est importante : 70 % à 75 %. Le Conseil général des Hauts-de-Seine sera exemplaire.

Le budget 2009 s'articule donc autour de 2 grands axes : un renforcement de la solidarité et un effort tout particulier pour l'investissement.

Les crédits consacrés à l'investissement passeront de 480 à 587 millions d'euros. 107 millions d'euros sont donc consacrés au plan de relance départemental. Nous sommes le seul département français à faire un effort à cette hauteur.

Cette augmentation de nos crédits d'investissement nous est permise grâce à :

Une très bonne solvabilité : La dernière notation du Département nous donnait 3A. En cette période difficile, l'emprunt compensera la perte des 150 millions d'euros de droits de mutation.

... Deuxièmement, grâce à un endettement maîtrisé, limité à 138 millions d'euros que nous allons porter à 410 millions d'euros. A titre de comparaison, l'encours de la dette est de 110 euros par habitant dans les Hauts-de-Seine, contre 513 dans l'Essonne, 562 en Seine-Saint-Denis et 584 en Seine-et-Marne.

Cette augmentation ponctuelle de l'emprunt doit nous conduire à être vigilants à l'avenir puisqu'elle se traduira sur le budget de 2010 par un quasi doublement de notre charge de la dette qui passera de 40 millions d'euros en 2009 à 76 millions d'euros en 2010.

... Troisièmement, grâce à une grande vigilance dans la gestion de nos crédits de fonctionnement qui, toute chose égale par ailleurs et hors transfert de charges compensé, n'augmenteront cette année que de 1,99 % alors que les dépenses sociales à elles seules augmentent de 4,5 %. C'est un effort de gestion notable.

... Quatrièmement, grâce à un ajustement des taux limité à 4 %, alors qu'en comparaison Paris va accroître ses impôts de 9 % et la Seine-Saint-Denis de 7 %. C'est la première fois, depuis 2004 que nous augmenterons les taux. Ramenée sur cette période l'augmentation annuelle est limitée à 0,8 %. En moyenne, depuis 10 ans, dans les départements qui comprennent plus d'un million d'habitants, la pression fiscale a augmenté de 43,8 %. Dans les Hauts-de-Seine, elle n'a augmenté que de 3,7 %. L'augmentation en 2009 ne représentera qu'entre 3,6 et 10 euros par habitant, alors que les crédits que nous allons consacrer à la relance départementale représentent à eux seuls 75 euros par habitant.

Le département a aujourd'hui, et conservera bien sûr, des taux beaucoup moins élevés que les autres départements de la petite couronne et que la moyenne nationale ou régionale. A titre d'exemple, la taxe d'habitation était de 5,80 dans les Hauts-de-Seine en 2008 la moyenne nationale était de 6,98. Le foncier bâti était de 4,74 et la moyenne nationale de 9,88, le foncier non bâti de 7,50 et la moyenne nationale de 23,49, la taxe professionnelle de 5,68 et la moyenne nationale se situant à hauteur de 8,36.

Le bas niveau de ces taux fait que le produit fiscal du Département ne reflète pas la richesse économique du territoire.

A titre d'exemple, je souhaite rappeler que le Département de la Seine-Saint-Denis génère un produit fiscal de taxe professionnelle de 309,8 millions d'euros en 2008, alors que celui du Département des Hauts-de-Seine n'était que 275,9 millions d'euros.

Ces chiffres démontrent, si besoin était, que le Département pratique une politique de modération fiscale. L'ajustement qui vous est proposé ne le remettra pas en cause.

587 millions d'euros d'investissement, 107 millions d'euros de crédits de relance vont nous permettre de lancer et d'accélérer de nombreux projets. En 2008 le Département a investi 301 euros par habitant contre 229 euros en moyenne pour les départements de plus de 1.000.000 habitants.

Je vous propose donc d'aller encore plus loin et de faire passer notre investissement de 27,3 à 30,9 % de notre budget.

Les investissements de 2009, retenus dans ce budget, sont harmonieusement et équitablement répartis sur tout le territoire des Hauts-de-Seine ; chacune des 36 communes en sera bénéficiaire.

Tous les grands domaines d'investissement du département sont pris en compte puisque le plan de relance départemental concerne 5 grands domaines d'intervention

La politique de la ville et le logement : 8 millions d'euros de crédits supplémentaires sont inscrits afin d'accompagner les efforts de l'Etat dans le cadre du plan de relance national en faveur de la rénovation urbaine. 28 opérations sont concernées par ces crédits nouveaux.

Les crédits consacrés à l'investissement dans les collèges passeront, cette année, de 104 à 127 millions d'euros. 8 nouveaux collèges sont en construction et l'IUT de Gennevilliers, entièrement financé par le Conseil général, sera livré pour la prochaine rentrée universitaire.

Les déplacements et leur amélioration ont fait l'objet d'une attention toute particulière dans ce budget. En premier lieu, les transports en commun, avec les travaux du T1, du T2, du tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay et du prolongement de la ligne 4 du métro à Montrouge.

Les crédits consacrés aux transports augmentent de 40 % avec plus de 93 millions d'euros. Cela permet de doubler le financement des tramways.

Les travaux routiers destinés à sécuriser et à fluidifier le trafic sur nos routes sont également au cœur des opérations que nous prévoyons de mener dans le cadre du budget 2009.

Plus de 62 millions d'euros seront consacrés à l'investissement sur notre réseau routier départemental.

Enfin, notre intervention en faveur des circulations douces se traduira par un investissement multiplié par 2 afin d'accélérer la création du réseau cyclable des Hauts-de-Seine.

Le plan de relance départemental va aussi nous conduire à conforter le réaménagement de nombreux parcs départementaux prisés par les habitants des Hauts-de-Seine. Des travaux seront lancés dès cette année, notamment, au parc des Chanteraines à Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne, à la Vallée aux Loups à Châtenay-Malabry ou encore au Parc de la Folie Saint-James à Neuilly-sur-Seine.

La solidarité ne se traduira pas seulement par l'augmentation des crédits de fonctionnement. Elle trouvera une traduction concrète dans les nombreux investissements communaux aidés par le Département. De nombreux travaux de réhabilitation seront menés, comme par exemple à la Cité de l'Enfance.

Enfin, dans le cadre du plan de relance, le Département renforcera très sensiblement les crédits d'aide à l'investissement des communes, puisqu'ils seront cette année accrus de 65 %.

Notre projet d'investissement a pour corolaire une attention toute particulière aux questions de solidarité. L'effort de solidarité en 2009 atteindra 635 millions d'euros hors dépenses de personnel. Il sera renforcé afin de pallier les difficultés sociales que peuvent susciter la crise économique. Le RSA sera mis en œuvre, nos services y travaillent activement en lien avec nos partenaires et le Conseil général sera bien sûr prêt en juin prochain pour offrir cette nouvelle prestation aux plus démunis. Cette année nous avons l'objectif de déployer 15 espaces insertion. La dépense pour le Département sera de 3 millions d'euros.

L'attention portée par le Conseil général aux personnes handicapées sera renforcée par la mise en œuvre du plan départemental du handicap et par la montée en puissance de prestations de compensation du handicap adulte et par la prestation de compensation du handicap enfant.

Nous travaillerons également, en lien avec les services de l'Etat, à la réalisation du schéma pour les enfants handicapés.

120 places nouvelles pour l'accueil des handicapés seront financées par le Département en 2009. Près de 8 millions d'euros supplémentaires seront consacrés à l'aide aux personnes handicapées.

L'effort du Département se portera également sur les personnes âgées où le vieillissement nous conduira à augmenter de 8,7 millions d'euros les crédits que nous consacrons à cette population.

Plusieurs accueils de jour seront notamment créés dans le département et le chèque emploi service universel sera mis en place au bénéfice des personnes âgées dans les tout prochains mois.

Nous veillerons tout particulièrement à améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge dans les établissements pour personnes handicapées et pour personnes âgées afin d'éloigner tout risque de maltraitance.

La solidarité en 2009, ce sera aussi l'augmentation des moyens consacrés à l'ASE et aux crèches et la mise en œuvre de notre Schéma de PMI dont l'objectif est de rapprocher encore le service rendu par le Département aux populations. Nos crédits consacrés aux crèches collectives seront accrus de 20 %.

Notre budget est ambitieux. Il est bien sûr impossible au cours de cette allocution de faire la liste exhaustive de toutes les actions que nous menons. Il est d'autant plus ambitieux que nous préparons d'ores et déjà, cette année, les grands chantiers de demain. Comme par exemple l'aménagement de la RD7 ou encore dans le cadre de la Vallée de la Culture, la création d'une salle de spectacle sur l'Île Seguin.

Le budget 2009 que je vous propose est un budget de combat. De combat contre la crise. Il se monte à 1,86 milliard d'euros. C'est un budget qui s'appuie sur nos efforts de gestion quotidiens et qui maintient les grands équilibres budgétaires du Conseil général des Hauts-de-Seine. L'autofinancement se montera cette année à 61 millions d'euros.

Ces efforts de bonne gestion, nous les poursuivrons à l'avenir pour apaiser les tensions qui s'exercent aujourd'hui sur tous les budgets publics.

Nous n'avons pas choisi la solution de facilité qui aurait consisté, comme l'ont fait certains départements voisins, à augmenter largement les impôts et à baisser l'investissement. Nous avons fait un choix différent et je tiens à souligner le travail et l'implication de notre collègue Jean-Claude Caron à qui je cède bien volontiers la parole.